

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

cnrs

édipasser les frontières

www.cnrs.fr

N°5

MAI 2017

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Mai 2017
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.03 Le conseil d'administration

02.03.04 Elections des représentants des personnels du conseil d'administration

- Décision fixant la composition de la Commission électorale pour l'élection au Conseil d'administration du CNRS - 28/03/2017 - - DEC162837DAJ

- Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des membres représentant les personnels au conseil d'administration du Centre National de la Recherche Scientifique - 31/03/2017 - - DEC171031DAJ

02.08 Le CNRS en région

02.08.01 Organisation des délégations

- Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine - 30/05/2017 - - DEC171713DAJ

02.08.02 Compétence des délégués régionaux

- Décision portant modification de la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine - 30/05/2017 - - DEC171714DAJ

- Décision portant délégation de signature à Mme Gabrelle Inguscio, déléguée régionale par intérim de la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire - 23/05/2017 - - DEC171477DAJ

02.10 Les instances consultatives

02.10.03 Les conseils scientifiques d'institut

- Décision modifiant la décision DEC150275SGCN du 29 janvier 2015, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers. - 23/05/2017 - - DEC171712SGCN

- Décision modifiant la décision DEC143084SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de physique. - 23/05/2017 - - DEC171710SGCN

- Décision modifiant la décision DEC143086SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques. - 23/05/2017 - - DEC171711SGCN

04. Personnels

04.06 Droits et garanties

04.06.01 Droits et libertés

04.06.01.02 Droit syndical

- Décision portant mise en œuvre de la décision du 26 avril 2016 relative aux conditions et aux modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales - 23/05/2017 - - DEC171571DRH

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.04. DR4

07.01.04.09. 2017

- Décision portant nomination de M.Djamel BENREDJEM aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton. - 18/05/2017 - - DEC171588INP

07.01.06. DR6

07.01.06.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Jean-Christophe Pery aux fonctions de responsable du service Patrimoine et Logistique de la délégation Centre-Est. - 01/06/2017 - - DEC171752DR06

- Décision portant nomination de M. Pierre Sery aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Centre-Est. - 01/06/2017 - - DEC171753DR06

07.01.07. DR7

07.01.07.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Marie-Cécile CAILLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR5667 intitulée "Reproduction et développement des plantes" - 05/05/2017 - - DEC171474DR07

- Décision portant nomination de M. Nicolas FAURE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien » - 12/04/2017 - - DEC171121DR07

- Décision portant nomination de M. Didier CALET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3550 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand ». - 05/04/2017 - - DEC171120DR07

- Décision portant nomination de M. Christophe GOURBEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR6016 intitulée "Laboratoire de météorologie physique" - 10/04/2017 - - DEC170878DR07

07.01.08. DR8

07.01.08.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Guillaume BENOIT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3346 intitulée « Institut de Recherche de Poitiers : Recherche pour l'Ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique pour les transports, l'énergie et l'environnement » - Pprime. - 15/05/2017 - - DEC171565DR08

- Décision portant nomination de M. Franck COSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM - 12/05/2017 - - DEC171534DR08

- Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI - 15/05/2017 - - DEC171556DR08

- Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI - 15/05/2017 - - DEC171557DR08

07.01.09. DR10

07.01.09.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Caroline Dietrich Schneider aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires - 13/03/2017 - - DEC170932DR10

- Décision portant nomination de Mme Amélie AUBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7517 intitulée LHyGeS - Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg - 13/03/2017 - - DEC170930DR10

- Décision portant nomination de M. Thierry FOEHRENBACHER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) - 13/03/2017 - - DEC170929DR10

- Décision portant nomination de Mme Lydia Karmazin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg - 13/03/2017 - - DEC162602DR10

07.01.11. DR12

07.01.11.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS1885 intitulée Maison Asie Pacifique (UMS-MAP) - 05/04/2017 - - DEC171254DR12

07.01.13. DR14

07.01.13.09. 2017

- Décision portant nomination de M Philippe TAILHADES aux fonctions de chargé de mission - 05/05/2017 - - DEC171267DIRE

07.01.14. DR15

07.01.14.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Muriel Boughalem, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) - 11/04/2017 - - DEC171299DR15

07.01.17. DR18

07.01.17.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Olivier HOMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A) - 03/03/2017 - - DEC170866DR18

- Décision portant nomination de M. Fabien BRUNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires Sciences Cognitives et Sciences Affectives - 13/03/2017 - - DEC170946DR18

07.01.18. DR19

07.01.18.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de M. André-Joseph DARDAINE assistant de prévention au sein de l'unité mixte umr6583 intitulée Centre de Recherche d'Histoire Quantitative. - 09/11/2016 - - DEC162533DR19

07.01.18.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Guillaume EDOUARD, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie - 10/05/2017 - - DEC171522DR19

07.01.19. DR20

07.01.19.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Michel BERLINGUER aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur et cessation de fonctions de M. Olivier RAINART - 03/05/2017 - - DEC171476DR20

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.09. 2017

- Décision portant nomination de Mme Emilie Smondack aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication (DIRCOM) - 19/05/2017 - - DEC171455DAJ

- Décision portant nomination de M. Matthieu Ravaud aux fonctions d'adjoint à la directrice de la communication (DIRCOM) - 19/05/2017 - - DEC171452DAJ

- Décision portant nomination de Mme Karine Wecker Blanda aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication (DIRCOM) - 19/05/2017 - - DEC171451DAJ

- Décision portant nomination de Mme Sabine Blin aux fonctions de chargée de mission. - 01/06/2017 - - DEC171740DRH

- Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme Paret chargé de mission - 01/06/2017 - - DEC171739DRH

- Décision portant fin de fonction de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président - 29/05/2017 - - DEC171730DAJ

- Décision portant nomination de M. Christophe Herrmann aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS2927 intitulée USAES - 18/05/2017 - - DEC171580DRH

07.01.22. Instituts

07.01.22.09. 2017

- Décision portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie (INC) - 30/05/2017 - - DEC171698DAJ

- Décision portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut de Sciences Humaines et Sociales (INSHS) - 30/05/2017 - - DEC171700DAJ

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Madame Laure PETRUCCI, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'informatique de Paris-Nord » (LIPN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171460DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal LARZABAL, Directeur de l'unité UMR8029 Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171181DR01

- Décision portant délégation de signature à Madame Joëlle WIELS, directrice de l'unité UMR8126 intitulée Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie, par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171301DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel LATROCHE, Directeur de l'unité UMR7182 Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est (ICMPE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171235DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Luis MIR, Directeur de l'unité UMR8203 Vectorologie et thérapeutiques anticancéreuses, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171189DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre GADY, directeur de l'UMR8150 intitulée « Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2017 - - DEC171503DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7599 intitulée Laboratoire de Probabilités et Modèles Aléatoires - 07/09/2016 - - DEC162870DR02

- Décision donnant délégation de signature à M. Francis Comets, directeur de l'unité UMR7599 intitulée « Laboratoire de Probabilités et Modèles Aléatoires », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2016 - - DEC162871DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Ricardo Lobo, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/09/2016 - - DEC162881DR02

- Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Higuët, directeur de l'unité UMR7138 intitulée « Evolution Paris Seine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2016 - - DEC162054DR02

- Décision donnant délégation de signature à M. Marc Baaden, directeur de l'unité UPR9080 intitulée « Laboratoire de biochimie théorique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2016 - - DEC162201DR02

- Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert - 08/12/2016 - - DEC162729DR02

- Décision donnant délégation de signature à M. Christian Serre, directeur de l'unité FRE2000 intitulée Institut des matériaux poreux de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/11/2016 - - DEC162740DR02

07.02.02.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe PORTIER, directeur de l'UMR8582 Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/05/2017 - - DEC170257DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick MICHEL, directeur de l'UMR8097 Centre Maurice Halbwachs par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/05/2017 - - DEC170247DR02

- Décision portant délégation de signature à Madame Françoise DAUCE, directrice de l'UMR8083 Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasiens et Centre-Européen (CERCEC) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

-

-

- 23/05/2017 - - DEC170246DR02

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2000 intitulée Institut d'Etudes de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman - 10/05/2017 - - DEC171520DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Victor ROSENTHAL, directeur de l'UMR8178 Institut Marcel Mauss, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/05/2017 - - DEC170260DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Benoit ROMAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR3588 intitulé Mécanique et PHYsique des systèmes complexes (MePHY) - 18/05/2017 - - DEC171695DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Benoit Roman, directeur de l'unité GDR3588 intitulée Mécanique et PHYsique des systèmes complexes (MePHY), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/05/2017 - - DEC171694DR02

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Serge PLANES, directeur de l'USR3278 Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/05/2017 - - DEC170259DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Jean PONCE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure - 18/05/2017 - - DEC171614DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182 intitulée Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171116DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Christiane ALBA-SIMIONESCO, directrice de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon BRILLOUIN, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171122DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'Utilisation des Lasers Intenses, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171124DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Edouard AUDIT, directeur(trice) de l'unité USR3441 intitulée Maison de la Simulation, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171322DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Loïc BERTRAND, directeur de l'unité USR3461 intitulée Institut Photonique d'Analyse Non-destructive Européen des Matériaux Anciens, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171323DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directrice de l'unité UMR7231 intitulée Propagation des Ondes : Etude Mathématique et Simulation, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171324DR04
- Décision portant délégation de signature à M. B. BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214 intitulée Institut des Sciences Moléculaires d'Orsay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171325DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent BRETON, directeur de l'unité UPS3107 intitulée Institut des Grilles et du Cloud, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171326DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638 intitulée Laboratoire Leprince-Ringuet, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171327DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel BROUILLET, directeur de l'unité UMR9199 intitulée Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171328DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Irène BUVAT-GUILLEMET, directrice de l'unité ERL9218 intitulée Imagerie Moléculaire In Vivo, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171329DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre CAPY directeur de l'unité FR3284 intitulée Institut Diversité, Ecologie, et Evolution du Vivant, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171330DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Pascal CHABERT, directeur de l'unité UMR7648 intitulée Laboratoire de Physique des Plasmas, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171331DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171332DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644 intitulée Centre de Physique Théorique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171333DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'Hydrodynamique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171334DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Elsa CORTIJO, directrice de l'unité UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171335DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213 intitulée Institut des Sciences des Plantes de Paris Saclay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171339DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Luc DARRASSE, directeur de l'unité UMR8081 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Médicale et Multi-Modalités, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171341DR04
- Décision portant délégation de signature à M. François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680 intitulée Service de Physique de l'Etat Condensé, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171342DR04
- Décision portant délégation de signature à M. François DAVID, directeur de l'unité UMR3681 intitulée Institut de Physique Théorique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171343DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne DE BOUARD LIBERGE, directrice de l'unité UMR7641 intitulée Centre de Mathématiques Appliquées, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171344DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe DE LA TAILLE, directeur de l'unité UMS3605 intitulée Organisation de micro-électronique générale avancée, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171345DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne DECOURCHELLE, directrice de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, Interprétation - Modélisation, Paris-Saclay par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171346DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627 intitulée Laboratoire de Physique Théorique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171347DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Danielle DOWEK, directrice de l'unité FR2764 intitulée Fédération Lumière Matière, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171349DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Philippe DROBINSKI, directeur de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de Météorologie Dynamique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171350DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217 intitulée Institut Interdisciplinaire de l'Innovation, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171359DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent EL KAIM, directeur de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de Synthèse Organique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171360DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001 intitulée Centre de Nanosciences et de Nanotechnologies, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171361DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Sud, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171362DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640 intitulée Centre de Mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171363DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076 intitulée Biomolécules : Conception, Isolement, Synthèse, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171364DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Rodolphe FISCHMEISTER, directeur de l'unité UMS3679 intitulée Institut Paris-Saclay d'Innovation Thérapeutique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171365DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth GASSIAT, directrice de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de Mathématiques d'Orsay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171366DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171367DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Claudine MEDIGUE, directrice de l'unité UMS3601 intitulée Institut Français de Bioinformatique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171368DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Denis GIROU, directeur de l'unité UPS851 intitulée Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique, par le délégué régional

par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171369DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne GOSMINI, directrice de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de Chimie Moléculaire, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171370DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Michel GUIDAL, directeur de l'unité UMR8608 intitulée Institut de Physique Nucléaire d'Orsay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171371DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Thomas GUSTAFSSON, directeur de l'unité FR3510 intitulée Fédération de Chimie Physique de Paris-Saclay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171372DR04

- Décision portant délégation de signature à M. François HACHE directeur de l'unité UMR7645 intitulée Laboratoire d'Optique et Biosciences, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171373DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe LANIECE directeur de l'unité UMR8165 intitulée Imagerie et Modélisation en Neurobiologie et Cancérologie, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171374DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Yves LE JAN, directeur de l'unité UMS1786 intitulée Bibliothèque Mathématique Jacques Hadamard, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171375DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de Mécanique des Solides, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171376DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Jane LECOMTE, directrice de l'unité UMR8079 intitulée Ecologie, Systématique et Evolution, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171377DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Christine MACHEREY, directrice de l'unité UPS831 intitulée Prévention du Risque Chimique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171378DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe MAITRE, directeur de l'unité UMR8000 intitulée Laboratoire de chimie physique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171381DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Ioannis MANOUSSAKIS, directeur de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171383DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507 intitulée Laboratoire génie électrique et électronique de Paris, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171384DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis MARTIN, directeur de l'unité UMS3676 intitulée UMS IOGS-CNRS, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171385DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171386DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR9222 intitulée Laboratoire interactions, dynamiques et lasers, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171387DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654 intitulée Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171388DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171389DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Angela MIGNANI-MARINETTI, directrice de l'unité UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171390DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Tiberiu MINEA, directeur de l'unité UMR8578 intitulée Laboratoire de physique des gazs et des plasmas, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171391DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directrice de l'unité UMR9191 intitulée Evolution, génomes, comportement et écologie, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171392DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Patrick MORA, directeur de l'unité FR2707 intitulée Fédération de recherche lasers et plasmas, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171393DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thalès, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171394DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171395DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171396DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Serge PALACIN directeur de l'unité UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171397DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Nadine PEYRIERAS, directrice de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171398DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Mathis PLAPP, directeur de l'unité UMR7643 intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171399DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171400DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain RAVY directeur de l'unité UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171401DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Mireille REGNIER, directrice de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171409DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre ROBERT, directeur de l'unité UPS3364 intitulée Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171410DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Pere ROCA CABARROCAS, directrice de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171411DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-François ROCH, directeur de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur

secondaire - 22/04/2017 - - DEC171412DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Antoine ROUSSE, directeur de l'unité UMR7639 intitulée Laboratoire d'optique appliquée, par le délégué régional par intérim en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171413DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609 intitulée Centre des sciences nucléaires et des sciences de la matière, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171419DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Ernesto SHULZ, directeur de l'unité FRE3693 intitulée Unité de neurosciences, information et complexité, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171420DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Virginie SIMONET, directrice de l'unité FR2004 intitulée Fédération française de diffusion neutronique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171421DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric SOHM, directeur de l'unité UMS3504 intitulée AMAGEN, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171422DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607 intitulée Laboratoire de l'accélérateur linéaire, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171423DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626 intitulée Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171424DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel ULLMO, directeur de l'unité ERL9216 intitulée Laboratoire Alexander Grothendieck, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171425DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Cornelis VAN DER BEEK, directeur de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171426DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité FR3624 intitulée Laboratoire des solides irradiés, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171427DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171428DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Edith WILMART, directrice de l'unité MOY1692 intitulée Direction déléguée à la formation pour les entreprises, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171429DR04

- Décision portant délégation de signature à M. François YVON directeur de l'unité UPR3251 intitulée Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171430DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Karine BEAUCHARD-LEROY, directrice de l'unité GDR3362 intitulée Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171436DR04

- Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle DELEPORTE, directrice de l'unité GDR2010 intitulée Pérovskites halogénées, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171437DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641 intitulée Climat, environnement et vie : les apports du pré-quatenaire, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171438DR04

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier DULIEU, directeur de l'unité GDR3575 intitulée Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171439DR04
- Décision portant délégation de signature à M. D. FAURE, directeur de l'unité GDR3692 intitulée Génomique environnementale, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171440DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directrice de l'unité GDR3732 intitulée Matériaux, états électronique et couplages non-conventionnels, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171441DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Loïc GOUARIN, directeur de l'unité GDR3275 intitulée Calcul, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171442DR04
- Décision portant délégation de signature à Mme Julie GROLLIER, directrice de l'unité GDR3672 intitulée Implémentations matérielles du calcul naturel, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171444DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric PAULIN, directeur de l'unité GDR3341 intitulée Géométrie, arithmétique et probabilités, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171445DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité GDR2434 intitulée Analyse des équations aux dérivées partielles, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171446DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Francesco SOTTILE, directeur de l'unité GDR3675 intitulée Rencontres de spectroscopie théorique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171447DR04
- Décision portant délégation de signature à M. Samuel WALLON, directeur de l'unité GDR3753 intitulée Chromodynamique quantique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/04/2017 - - DEC171448DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris Saclay. - 22/04/2017 - - DEC171471DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS3107 intitulée Institut des grilles et du cloud - 22/04/2017 - - DEC171472DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique - 22/04/2017 - - DEC171473DR04
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud - 10/05/2017 - - DEC171487DAJ
- Décision portant délégation de signature à M. Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2017 - - DEC171499DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud - 01/05/2017 - - DEC171500DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens - 22/04/2017 - - DEC171501DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique -

22/04/2017 - - DEC171611DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Lafitte, directrice de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de l'École Centrale de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/04/2017 - - DEC171382DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences et de l'Homme de Dijon (MSHDijon) - 24/04/2017 - - DEC171407DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/04/2017 - - DEC171404DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude BAJARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6 - 18/05/2017 - - DEC171592DR02

- Décision portant délégation de signature à M. Grégoire Rota-Graziosi, directeur par intérim de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2017 - - DEC171508DR07

- Décision portant délégation de signature à Mme Vincente FORTIER, directrice de l'unité mixte de recherche n°UMR7354 intitulée Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/05/2017 - - DEC171589DR02

07.02.10. DR11

07.02.10.02. 2010

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171671DR11

07.02.10.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171651DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171652DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171653DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171654DR11

- Décision portant délégation de signature à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171655DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

01/06/2017 - - DEC171656DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT directeur de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171657DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Franz BRUCKERT, directeur de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171658DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171660DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171662DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171663DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171664DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171665DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Michel DIETRICH, directeur de l'unité UMS832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171666DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171667DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BERGER, directeur de l'UMS2920, intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171668DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171669DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370 intitulée Station Alpine Joseph Fourier (SAJF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171670DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171672DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171673DR11

- Décision portant délégation de signature Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171674DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171675DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171676DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171677DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171678DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171679DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390 intitulée Institut Européen de données financières - EUROFIDAI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171680DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme-Alpes (MSH-ALPES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171681DR11
- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Karine Argento, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes - 15/05/2017 - - DEC171529DAJ
- Décision portant délégation de signature à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171582DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171583DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171584DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171585DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171586DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171594DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171595DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171596DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, intitulée Centre d'études et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171597DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSENHORN, directeur de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171598DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR2006 intitulée Recristallisation et croissance des grains (REX), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171599DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directeur de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171600DR11
- Décision portant délégation de signature M. Gregory MCSHANE, directeur de l'unité GDR2105 intitulée TRESSES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171601DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171602DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Hervé MONOD, directeur de l'unité GDR3179 intitulé Méthodes d'Analyse Stochastiques des COdes et Traitements NUMériques (MASCOT NUM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171603DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171604DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Florent CALVO, directeur de l'unité GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171605DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Gwennou COUPIER, directeur de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171606DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171607DR11
- Décision portant délégation de signature à à Mme Christine Françoise COLLET, directrice de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171612DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171616DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Françoise BERTHOUD, directrice de l'unité GDS3524 intitulée ECOINFO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171617DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171618DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171619DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171620DR11
- Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171621DR11
- Décision portant délégation de signature à Mme Florence MARANINCHI, Directrice de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire -

01/06/2017 - - DEC171623DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171624DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171625DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171626DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171627DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171628DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171629DR11

- Décision portant délégation de signature à M Norbert ROLLAND, directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171630DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171631DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171632DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171633DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Eric GAUSSIER, directeur de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171635DR11

- Décision portant délégation de signature M. Stéphane LABBE, directeur de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171636DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171637DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171638DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171639DR11

- Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa

qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171640DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171641DR11

- Décision portant délégation de signature à M. François VILLENEUVE, directeur de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171642DR11

- Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171643DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171645DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, intitulée Institut pour l'Avancée des Biosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171646DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171647DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171648DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/05/2017 - - DEC171649DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/06/2017 - - DEC171650DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Olivier Theodoly, directeur par intérim de l'unité UMR7333 intitulée laboratoire adhésion et inflammation par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 10/03/2017 - - DEC170943DR12

07.02.17. DR18

07.02.17.09. 2017

- DELEGATION DE SIGNATURE LEM UMR9221 - 01/03/2017 - - DEC171697DR18

07.02.19. DR20

07.02.19.09. 2017

- Décision donnant délégation de signature à M. Nelson CHRISTENSEN directeur par intérim de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/05/2017 - - DEC171525DR20

- Décision portant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS) - 11/05/2017 - - DEC171526DR20

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.09. 2017

- Décision portant modification de la décision portant délégation de signature à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication - 19/05/2017 - - DEC171453DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.09. 2017

- Décision portant délégation de signature à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie (INC) - 30/05/2017 - - DEC171699DAJ

- Décision portant délégation de signature à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) - 30/05/2017 - - DEC171701DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP) - 19/05/2017 - - DEC171581DAJ

07.04. Décisions tarifaires

07.04.09. DR10

07.04.09.09. 2017

- Tarification - 18/05/2017 - - DEC171622DR10

07.06. Autres décisions

07.06.04. DR4

07.06.04.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie - 27/04/2017 - - DEC171708DR04

- Décision portant prorogation du conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud - 09/05/2017 - - DEC171517DR04

07.06.05. DR5

07.06.05.09. 2017

- Décision portant ajout d'Agroparistech comme co-tutelle de l'UMR8586 PRODIG, à compter du 1er janvier 2017 - 11/05/2017 - - DEC170868INSHS

07.06.07. DR7

07.06.07.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6293 intitulée Génétique Reproduction et Développement (GRéD) - 30/05/2017 - - DEC171747DR07

07.06.18. DR19

07.06.18.09. 2017

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes - 22/03/2017 - - DEC171002DR19

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux - 28/03/2017 - - DEC171028DR19

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière - 28/03/2017 - - DEC171029DR19

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.09. 2017

- Décision modifiant la décision DEC171262DRH du 20 avril 2017 relative à la constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2017. - 30/05/2017 - - DEC171703DRH

- Décision portant modification de la décision portant création de la direction de la communication - 28/04/2017 - - DEC171450DAJ

DEC162837DAJ

Décision fixant la composition de la Commission électorale pour l'élection au Conseil d'administration du CNRS

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au conseil d'administration du CNRS ;

Vu la décision DEC100168DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

Vu la décision DEC162836DAJ du 31 janvier 2017 fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du CNRS,

DECIDE :

Art. 1^{er} : En application de l'article 5 de l'arrêté du 29 mai 2008 susvisé, il est créé une commission électorale compétente pour l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration du CNRS.

Art. 2 : Les personnes appelées à siéger aux réunions de la commission sont :

2.1. Le délégué pour les élections, qui préside la commission :

Johanna MICHIELIN DAJ

2.2. Les représentants désignés par les organisations syndicales représentatives :

SGEN-CFDT

Titulaire :	Yannick BOURLES
Suppléant :	Philippe BLANC

SNCS-FSU

Titulaire	Patrick MONFORT
Suppléant	Boris GRALAK

SNIRS-CGC

Titulaire	Jean-Luc CHOUKROUNE
Suppléante	Laurence LABBE

SNPREES-FO

Titulaire	Caroline ZIMMER
Suppléant	Antoine MATTEI

SNPTES

Titulaire	Rodolphe DEFIOLLE
Suppléante	Anne SELLIER



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

SNTRS-CGT

Titulaire : Lorena KLEIN
Suppléant : Sophie TOUSSAINT-LEROY

SUD RECHERCHE EPST

Titulaire Jean-François KIEFFER
Suppléant Maud CORDRAY

2.3. Les représentants de l'administration :**Membres titulaires**

Christelle POULAIN	DR16
Monique RIGOLET	INSHS
Cécile MENANT	INSB
Oriane PEAULT	DRH
Sabine QUERBOUET	DRH
Christine DAIGNAUD	MPR
Frédéric FRANCOIS-ENDELMONT	DASTR

Membres suppléants

Hélène LENISTON	DR16
Maria-Teresa PONTOIS	INSHS
Marie BACLE	INSU
Justine LALANDE	DRH
Ghislaine BEC	DRH
Thierry ELIARD	MPR
Nathalie MAGNILLAT	DASTR

Art. 3 : La présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS, sera consultable au siège du CNRS (secrétariat général pour les élections - 3 rue Michel Ange, 75016 Paris) ainsi que sur le site web « Elections » (www.dgdr.cnrs.fr/elections).

Fait à Paris, le 28 mars 2017

Alain FUCHS

DEC171031DAJ

Décision arrêtant la liste électorale pour l'élection des membres représentant les personnels au Conseil d'administration du Centre National de la Recherche Scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 mai 2008 fixant les modalités d'élection au conseil d'administration du CNRS ;

Vu la décision DEC162836DAJ du 31 janvier 2017 fixant les modalités d'organisation de l'élection au conseil d'administration du CNRS ;

Vu la décision DEC162838DAJ du 31 janvier 2017 fixant le calendrier de l'élection au conseil d'administration du CNRS ;

Vu le relevé de décision de la commission électorale en date du 29 mars 2017 ;

DECIDE

Article 1er

La liste électorale pour l'élection des membres représentant les personnels au Conseil d'administration du CNRS est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté susvisé.

Cette liste est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 31 mars 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171713DAJ

Décision portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Karine Argento, ingénieure de recherche, est nommée adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine, à compter du 1^{er} août 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171714DAJ

Décision portant modification de la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC171713DAJ portant nomination de Mme Karine Argento aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Aquitaine ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Les articles 2 et 3 de la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 susvisée, sont modifiés et désormais rédigés comme suit :

- Article 2 : « *En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Karine Argento, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.* » ;
- Article 3 : « *En l'absence de Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale et de Mme Karine Argento, adjointe à la déléguée régionale, délégation de signature est donnée à M. Pierre Bertrand-Mapataud, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1.* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Alain Fuchs

DEC171477DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Gabrielle Inguscio pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la Loire

LE PRESIDENT

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 28 février 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS ;

Vu l'arrêté du 24 août 2004 relatif aux examens professionnels de sélection pour l'accès à certains grades des corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mège
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070003DR17 du 2 janvier 2007 portant nomination de Mme Valérie Roch aux fonctions de responsable du développement des ressources humaines ;

Vu la décision DEC100263DAJ du 20 octobre 2010 portant sur les recherches impliquant une expérience sur l'homme menées au CNRS ;

Vu la décision DEC112046DR17 du 2 septembre 2011 portant nomination de Mme Anne Fagon aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation ;

Vu la décision DEC170025DAJ du 17 janvier 2017 portant nomination de M.Yann Pavic aux fonctions d'adjoint à la déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 portant nomination de Mme Gabrielle Inguscio à la Délégation Bretagne et Pays-de-la-Loire ;

Vu l'instruction n°INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président du CNRS,

DECIDE :

Art. 1er. – Délégation permanente est donnée à Mme Gabrielle Inguscio, exerçant les fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

1.1 - Gestion des personnels

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 susvisé ;

- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition à l'exception de celles impliquant une exonération totale ou partielle de la prise en charge de la rémunération et des charges sociales afférentes à la mise à disposition des personnes du CNRS auprès d'une entreprise ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'examens de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié susvisé ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

1.2 - Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la Délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifique ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- les conventions d'utilisation des biens domaniaux conclues avec l'Etat d'une durée inférieure ou égale à 20 ans ;
- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

1.3 - Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;

- les contrats de collaboration impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription prévoyant des clauses explicites d'exploitation ou des options de cession des droits du CNRS sur les résultats communs ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une unité propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical, en application notamment du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 susvisé et de l'instruction n° INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les conventions d'adhésion à des associations « loi 1901 », lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 euros ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les conventions de délégation de gestion des unités conclus avec les établissements d'enseignement supérieur et les actes qui leur sont afférents.

1.4 - Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

1.5 - Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

- le visa des demandes d'autorisation des lieux de recherches biomédicales du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de l'article L. 1121-13 du code de santé publique ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;
- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

1.6 - Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à 125 000 euros et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à 125 000 euros ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal 375 000 euros ;
- les décisions de versement de subventions aux établissements d'enseignement supérieur pour les unités dont la gestion leur est déléguée au titre d'une convention de délégation de gestion ;
- les conventions de subvention d'un montant inférieur ou égal à 300 000 euros et dont l'objet est limité au financement de projets scientifiques au titre des contrats de plan Etat-Région.

1.7 - Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

1.8 - Poursuites pénales engagées par le CNRS

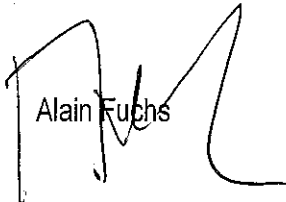
- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par dépôt, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio exerçant les fonctions de déléguée régionale, délégation est donnée à M Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 3. – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gabrielle Inguscio exerçant les fonctions de déléguée régionale, déléguée régionale, et de M Yann Pavic, adjoint à la déléguée régionale, délégation est donnée à Mme Anne Fagon, responsable du service partenariat et valorisation et à Mme Valérie Roch, responsable du service du développement des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1, dans la limite de leurs attributions respectives.

Art. 4. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **23 MAI 2017**


Alain Fuchs

DEC171712SGCN

Décision modifiant la décision DEC150275SGCN du 29 janvier 2015, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut national des sciences de l'univers.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n° 152386DAJ du 18 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Anne PEYROCHE ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 24 avril 2017,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 décembre 2014 susvisée est modifié comme suit :

« Monsieur Jean-Pierre BURG, Professeur » en remplacement de Monsieur Andrea MOSCARIELLO, Professeur, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
la Directrice générale déléguée à la science*

Anne PEYROCHE

DEC171710SGCN

Décision modifiant la décision DEC143084SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut de physique.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n° 152386DAJ du 18 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Anne PEYROCHE ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 24 avril 2017,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 décembre 2014 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Térésa LOPEZ-LEON, Chargée de recherche CNRS » en remplacement de Madame Annie COLIN, Professeure, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
la Directrice générale déléguée à la science*

Anne PEYROCHE

DEC171711SGCN

Décision modifiant la décision DEC143086SGCN du 15 décembre 2014, portant nomination des membres du Conseil scientifique de l'institut des sciences biologiques.

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 21 janvier 2010 portant nomination du président du Centre national de la recherche scientifique - M. FUCHS (Alain) ;

Vu la décision n° 100003SGCN du 22 février 2010 fixant la composition, le mode d'élection et le fonctionnement des Conseils scientifiques d'institut ;

Vu la décision n° 152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne PEYROCHE aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision n° 152386DAJ du 18 décembre 2015 donnant délégation de signature à Mme Anne PEYROCHE ;

Vu l'avis du Conseil scientifique du CNRS du 24 avril 2017,

DECIDE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision du 15 décembre 2014 susvisée est modifié comme suit :

« Madame Purification LOPEZ-GARCIA, Directrice de recherche CNRS » en remplacement de Madame Alessandra CARBONNE, Professeure, démissionnaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

*Pour le Président et par délégation,
la Directrice générale déléguée à la science*

Anne PEYROCHE



Décision portant mise en œuvre de la décision du 26 avril 2016 relative aux conditions et aux modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales

Vu l'arrêté du 4 novembre 2014 relatif aux conditions générales d'utilisation par les organisations syndicales des technologies de l'information et de la communication dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu la décision du 26 avril 2016 relative aux conditions et aux modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales ;

Vu le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de Président du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu l'avis du comité technique du CNRS en date du 27 avril 2017.

DECIDE

ARTICLE 1er

L'accès aux technologies de l'information dans les conditions précisées par la présente décision est autorisé aux organisations syndicales légalement constituées qui ont pour objet la défense des intérêts professionnels des personnels du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ARTICLE 2

A la demande des organisations syndicales, un lien hypertexte est mis en place sur le site de la direction des ressources humaines permettant d'être renvoyé directement vers un site internet géré et mis à jour directement par les organisations syndicales

ARTICLE 3

Le CNRS met à disposition de chaque organisation syndicale qui le demande une adresse e-mail à préfixe syndical lui permettant d'émettre et de recevoir des messages.

Les secrétaires nationaux des organisations syndicales disposeront également d'une adresse électronique au préfixe syndical en sus de leur adresse e-mail professionnelle.

Seules ces adresses pourront être utilisées pour l'envoi de messages à contenu syndical à l'ensemble des personnels du CNRS.

ARTICLE 4

Pour l'envoi de messages généraux aux personnels du CNRS, celui-ci met à disposition de chaque organisation syndicale les listes de diffusion suivantes :

- une liste comprenant les chercheurs fonctionnaires,
- une liste comprenant les personnels ITA fonctionnaires, et les personnels contractuels techniques et administratifs relevant du décret n° 59- 1405 du 9 décembre 1959 ;
- une liste comprenant les personnels chercheurs contractuels;
- une liste comprenant les personnels IT contractuels.

Des possibilités de tri par corps, par délégations régionales et par BAP seront offertes aux organisations syndicales. Cette fonctionnalité sera mise en œuvre dans les meilleurs délais suite à la signature du présent accord.

Chacune de ces listes est libellée au nom de chaque organisation syndicale de la manière suivante :

listesyndicale.typepersonnel.siglede'OS@syndicats.cnrs.fr

Le contenu de ces listes n'est pas accessible, sauf à la personne chargée de l'administration du serveur sur lequel elles seront hébergées.

Ces listes seront mises à jour par le CNRS de manière continue.

Les messages de chaque organisation syndicale sont sous son entière responsabilité et ne sont pas soumis à modération par l'administration.

L'utilisation de ces listes se fera de manière différée à partir de 22 heures.

L'organisation des envois est placée sous la responsabilité de chaque organisation syndicale qui veille à un usage raisonnable des listes de diffusion pour éviter la surcharge du réseau.

Afin de ne pas perturber le réseau et considérant que l'information à caractère général a vocation à être portée à la connaissance des agents prioritairement par le biais des sites des organisations syndicales, les limites suivantes sont ainsi fixées :

- Interdiction de fichiers attachés (un renvoi vers les adresses des sites syndicaux étant en revanche possible), de e-pétitions ;
- Les messages n'excéderont pas à l'impression 1 page (poids maximal : 100 ko).

Chaque message comprend les modalités de désabonnement automatique.

L'outil mis à la disposition des organisations syndicales pour l'envoi des messages permettra le blocage des accusés de réception, des « undelivered » et des « réponses à tous ».

L'indication du caractère syndical du message doit être systématiquement mentionnée en objet du message.

Le contenu des messages devra répondre aux mêmes exigences que ceux qui sont destinés à être affichés ou distribués (absence de caractère injurieux ou diffamatoire).

Des dispositions spécifiques régiront les périodes électorales.

ARTICLE 5

Les organisations syndicales qui demandent à bénéficier d'une adresse de messagerie électronique ou d'un lien hypertexte sur le site de la direction des ressources humaines désignent par écrit au directeur des ressources humaines du CNRS un ou plusieurs référents.

ARTICLE 6

Le CNRS et les organisations syndicales s'engagent à respecter la confidentialité des messages électroniques en provenance ou à destination des boîtes aux lettres syndicales, des listes des désabonnés des adresses électroniques figurant sur les listes de diffusion établies par les organisations syndicales, ainsi que du contenu des messages diffusés sur ces listes.

Les responsables syndicaux devront s'assurer de la confidentialité des messages stockés sur leur poste de travail individuel en sécurisant l'accès à leur messagerie par un mot de passe.

Tout auteur d'actes d'interception de correspondances s'expose à des sanctions pénales et/ou disciplinaires.

ARTICLE 7

Les agents du CNRS seront informés par courrier des modalités de diffusion des messages syndicaux prévues par la présente décision des droits qui leurs sont accordées.

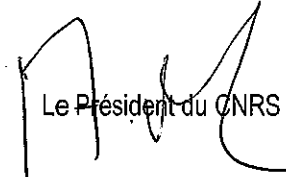
ARTICLE 8

Pour la mise en œuvre du présent accord, le CNRS mettra à disposition des organisations syndicales les accès à un serveur disposant des services nécessaires à la diffusion des messages électroniques.

ARTICLE 9

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du CNRS et sur le site internet de la Direction des ressources humaines.

Fait à Paris le **23 MAI 2017**



Le Président du CNRS

DEC171588INP

Décision portant nomination de M. Djamel Benredjem aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant création de l'unité mixte de recherche 9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton et nommant M. Jean-François Roch directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC162942INP en date du 18 janvier 2016 portant nomination de M. Djamel Benredjem aux fonctions de directeur-adjoint de l'unité mixte de recherche UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton ;

Vu l'accord des partenaires.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin à compter du 15 mai 2017 aux fonctions de M. Djamel Benredjem en qualité de directeur-adjoint de l'UMR9188.

II. A cette même date, M. Djamel Benredjem, professeur des universités à l'Université Paris Sud, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Jean-François Roch, appelé à d'autres fonctions.

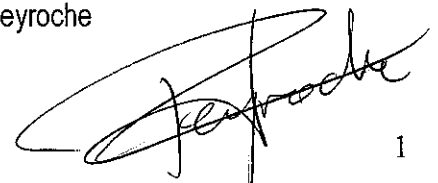
Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **18 MAI 2017**

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science

Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171752DR06

Décision portant nomination de M. Jean-Christophe Pery aux fonctions de responsable du service Patrimoine et Logistique de la délégation Centre-Est.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 09 novembre 2015 modifiée donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Christophe Pery, Ingénieur d'études, est nommé responsable du service Patrimoine et Logistique de la délégation Centre-Est à compter du 1^{er} juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juin 2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC171753DR06

Décision portant nomination de M. Pierre Sery aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Centre-Est.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 09 novembre 2015 modifiée donnant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Pierre Sery, Ingénieur d'études, est nommé responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Centre-Est à compter du 1^{er} juin 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} juin 2017

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC171474DR07

Décision portant nomination de Mme Marie-Cécile CAILLAUD aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » et nommant M. Teva VERNOUX en qualité de directeur;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5667¹ en date du 16 juin 2016 ;

Considérant que Mme Marie-Cécile CAILLAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS du 06 au 07 mars 2017 et du 10 au 12 avril 2017.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Cécile CAILLAUD, *chercheur*, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5667 intitulée « Reproduction et développement des plantes » à compter du 16/05/2017.

Mme Marie-Cécile CAILLAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Cécile CAILLAUD est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lyon, le 5 mai 2017

Le directeur de l'unité

Visa du président de l'ENSL

Visa du délégué régional du CNRS



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

DEC171121DR07

Décision portant nomination de M. Nicolas FAURE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte l'UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien »

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC162769INSIS portant renouvellement de l'UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien » et nommant Mme Florence GARRELIE en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5516¹ en date du 12/04/2017 ;

Considérant que M. Nicolas FAURE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 08 et 09 mars 2012 et du 02 au 04 avril 2012.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Nicolas FAURE, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5516 intitulée « Laboratoire Hubert Curien », à compter du 12 avril 2017.

M. Nicolas FAURE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Nicolas FAURE est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Saint Etienne, le 13/04/2017

La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Président de l'université Jean-Monnet



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

DEC171120DR07

Décision portant nomination de M. Didier CALET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte USR3550 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC161226DGDS portant renouvellement de l'unité mixte USR3550 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand » et nommant M. Jean-Philippe LUIS en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'USR3550¹ en date du 04/04/2017 ;

Considérant que M. Didier CALET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Didier CALET, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant(e) de prévention au sein de l'USR3550 intitulée « Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand », à compter du 01/01/2017.

M. Didier CALET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, M. Didier CALET est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 05/04/2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne
www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T. 04 72 44 56 00
F. 04 78 89 47 69

DEC170878DR07

Décision portant renouvellement de nomination de M. Christophe GOURBEYRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC161216DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique » et nommant M. Joël VAN BAELEN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR6016¹ en date du 29/11/2016 ;

Considérant que **M. Christophe GOURBEYRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Centre-Auvergne-Limousin du CNRS, du 24 au 26 novembre 2004 et du 02 au 04 mars 2005.

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Christophe GOURBEYRE** *ingénieur d'étude* est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR6016 intitulée « Laboratoire de météorologie physique », à compter du 01/01/2017.

M. Christophe GOURBEYRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, **M. Christophe GOURBEYRE** est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aubière, le 10/04/2017

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du partenaire
Université Clermont-Auvergne



Délégation
Rhône Auvergne

www.dr7.cnrs.fr

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T 04 72 44 56 00
F 04 78 89 47 69

DEC 171565DR08

Décision portant nomination de M. Guillaume BENOIT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3346 intitulée « Institut de Recherche de Poitiers : Recherche pour l'Ingénierie en matériaux, mécanique et énergétique pour les transports, l'énergie et l'environnement » - Pprime.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC133324INSIS du 10 janvier 2014 portant nomination de M. Yves GERVAIS aux fonctions de directeur de l'unité UPR3346, intitulée « Institut de Recherche de Poitiers » - Pprime ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3346, intitulée « Institut de Recherche de Poitiers » - Pprime, dont le Directeur est M. Yves GERVAIS;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources radioactives scellées, appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules* » délivré à M. Guillaume BENOIT le 20 octobre 2016 par la société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du conseil d'unité du 7 novembre 2016 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Guillaume BENOIT, Ingénieur d'Etudes, est nommé personne compétente en radioprotection 07 novembre 2016 au 20 octobre 2021.

Article 2 : Missions¹

M. Guillaume BENOIT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Guillaume BENOIT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Chasseneuil, le 15 mai 2017

Le directeur d'unité
Yves GERVAIS

Visa du délégué régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 19 mai 2017

DEC171534DR08

Décision portant nomination de M. Franck COSTE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301, intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM dont la Directrice est Eva JAKAB TOTH ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives scellées* » délivré à M. Franck COSTE le 13 avril 2017 par l'Université de Caen Normandie ;

Vu l'avis du Comité Spécial Hygiène et Sécurité du laboratoire du 02 octobre 2007.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Franck COSTE, Ingénieur de recherche, est nommé personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 30 mai 2022.

Article 2 : Missions¹

M. Franck COSTE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Franck COSTE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 12 mai 2017

La directrice d'unité
Eva JAKAB TOTH

Visa du délégué régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 15 mai 2017

DEC171556DR08

Décision portant nomination de M. David CHAULIN aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 nommant Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources scellées et non scellées* » délivré à M. David CHAULIN le 18 octobre 2013 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. David CHAULIN, Technicien, est nommé personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 18 octobre 2018.

Article 2 : Missions¹

M. David CHAULIN exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. David CHAULIN sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 mai 2017

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 18 mai 2017

DEC175557DR08

Décision portant nomination de M. Isidro DA SILVA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI.

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC131061INC du 08 avril 2013 nommant Mme Catherine BESSADA, directrice de l'unité UPR3079 intitulée « Conditions Extrêmes et Matériaux : Hautes Températures et Irradiations » - CEMHTI ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option « *sources scellées et non scellées* » délivré à M. Isidro DA SILVA le 20 mars 2015 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 14 septembre 2015.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Isidro DA SILVA, Ingénieur d'Etudes, est nommé personne compétente en radioprotection du 1^{er} janvier 2017 au 19 mars 2020.

Article 2 : Missions¹

M. Isidro DA SILVA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Isidro DA SILVA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 15 mai 2017

La directrice d'unité
Catherine BESSADA

Visa du délégué régional du CNRS
M. Éric BUFFENOIR

Date 18 mai 2017

DEC170932DR10

Décision portant nomination de Mme Caroline Dietrich Schneider aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7006 intitulée Institut de Science et d'Ingénierie Supramoléculaires

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC121798INC portant nomination de Monsieur Paolo SAMORI aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7006 intitulée « Institut de Science et d'ingénierie supramoléculaires (ISIS)

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules délivré à Mme Caroline Dietrich Schneider le 14/03/17 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Caroline Dietrich Schneider, technicienne, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/03/2017.

Article 2 : Missions

Mme Caroline Dietrich Schneider exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Caroline Dietrich Schneider sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 7 avril 2017

Le directeur de l'unité
Paolo SAMORI

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC170930DR10

Décision portant nomination de Mme Amélie AUBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR 7517 intitulée LHyGeS - Laboratoire d'Hydrologie et de Géochimie de Strasbourg

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 122886DGDS du 19/12/2012 nommant M. François CHABAUX, directeur de l'unité UMR 7517 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules délivré à Mme Amélie AUBERT le 14/03/17 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire du 28/11/2013,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Amélie AUBERT, technicienne, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 30/11/2017.

Article 2 : Missions

Mme Amélie AUBERT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Amélie AUBERT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 7 avril 2017

Le directeur de l'unité
François Chabaux

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC170929DR10

Décision portant nomination de M. Thierry FOEHRENBACHER aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien et nommant Madame Christelle Roy en qualité de directrice;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules délivré à M. Thierry FOEHRENBACHER le 14/03/17 par l'APAVE ;

Vu l'avis favorable de l'instance de concertation de l'UMR7178 du 27/10/2011.

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Thierry Foehrenbacher, Ingénieur d'études, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/03/2017.

Il est affecté au service compétent de radioprotection de l'institut.

Article 2 : Missions

M. Thierry Foehrenbacher exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Thierry Foehrenbacher sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 7 avril 2017

La directrice de l'unité
Christelle Roy

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC162602DR10

Décision portant nomination de Mme Lydia Karmazin aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7177 intitulée Institut de Chimie de Strasbourg

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n°DEC132045INC portant nomination de M. Jean WEISS, directeur par intérim de l'UMR7177 intitulée « Institut de Chimie de Strasbourg

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources radioactives scellées, générateurs de rayons X et accélérateur de particules délivré à Mme Lydia Karmazin le 14/03/17 par l'APAVE ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Lydia Karmazin, ingénieure de recherche, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 14/03/2017.

Article 2 : Missions

Mme Lydia Karmazin exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Lydia Karmazin sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Strasbourg le 7 avril 2017

Le directeur de l'unité
Jean Weiss

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

DEC171254DR12

Décision portant nomination de Mme Véronique ANDRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 1885 intitulée Maison Asie Pacifique (UMS-MAP)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151310DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° UMS 1885 intitulée Maison Asie Pacifique (UMS-MAP) et nommant Mme Monika STERN en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMS 1885¹ en date du 16/02/2015 ;

Considérant que Mme Véronique ANDRE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR12 du 11 au 13 avril 2012 et du 26 au 28 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Véronique ANDRE, Assistante Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMS 1885 intitulée Maison Asie Pacifique (UMS-MAP), à compter du 1^{er} avril 2017.

Mme Véronique ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Véronique ANDRE, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 5 avril 2017

La directrice de l'unité
Mme Monika STERN

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président de l'Université d'Aix-Marseille
M. Yvon BERLAND

DEC171267DIRE

Décision portant nomination de M. Philippe TAILHADES aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Philippe TAILHADES, directeur de recherche 1^{ère} classe, est nommé chargé de mission auprès de la directrice générale déléguée à la science pour la DIRE du 18 avril 2017 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet l'animation et l'accompagnement du réseau des directeurs des Instituts Carnot et des tremplins Carnot dans lesquels le CNRS est impliqué.

Pour l'exercice de cette mission, M. Philippe TAILHADES demeure affecté à l'UMR 5085, CIRIMAT, Université Toulouse 3 – Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, 31062 TOULOUSE Cedex 9.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 5 mai 2017

Alain Fuchs

DEC171299DR15

Décision portant nomination de Mme Muriel Boughalem, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB)

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5251, intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB), dont le directeur est Jean-Marc Couveignes ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Aquitaine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Muriel Boughalem, Assistante ingénieure, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'UMR5251 intitulée Institut de Mathématiques de Bordeaux (IMB) à compter du 7 avril 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 11 avril 2017

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-Marc Couveignes

Décision portant nomination de M. Olivier HOMBERT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère (PC2A)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

approuvant le renouvellement de l'UMR8522, dont le directeur est M. Laurent GASNOT;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère et nommant M. Laurent GASNOT en qualité de directeur ;

Considérant que M. Olivier HOMBERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 03 au 04 novembre 2016, du 08 au 09 décembre 2016 et du 12 au 13 janvier 2017

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier HOMBERT (TCN), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8522 intitulée Physicochimie des Processus de Combustion et de l'Atmosphère, à compter du 14 Janvier 2017.

M Olivier HOMBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M.Olivier HOMBERT, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Délégation
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers CS 60009
59046 LILLE Cedex

Fait à Lille, le 8/10/31/6/17

PHYSICO CHIMIE DES PROCESSUS DE
COMBUSTION ET DE L'ATMOSPHERE
PC2A - UMR 8522 CNRS/Lille 1
Université Lille 1 Sciences et Technologies
Cité Scientifique - Bât. C11/C5/CERLA
F - 59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
www.univ-lille.fr/pc2a - www.meol.cnrs.fr
TEL : (33) 3 20 43 49 31 Fax : (33) 3 20 43 69 77

Le directeur de l'unité
Laurent GASNOT

Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS



Visa du Président de l'Université Lille1
Jean-Christophe CAMART



DEC170946DR18

Décision portant nomination de M. Fabien BRUNET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR9193 intitulée Laboratoires Sciences Cognitives et Sciences Affectives

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC150446DR18 du 1er Janvier 2015 portant renouvellement de l'unité mixte n° 9193 intitulée Laboratoires Sciences Cognitives et Sciences Affectives et nommant M. Yann COELLO qualité de directeur ;

Considérant que M. Fabien BRUNET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 les 3 et 4 Novembre 2016, les 8 et 9 Décembre 2016 et les 12 et 13 Janvier 2017,

DECIDE :

Article 1er : M. Fabien BRUNET, IE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR9193 intitulée Laboratoires Sciences Cognitives et Sciences Affectives, à compter du 14/01/2017.


M. Fabien BRUNET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Fabien BRUNET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 13/03/2017

Le directeur de l'unité
Yann COELLO



Délégation
Nord Pas de Calais et Picardie

www.cnrs.fr

Espace Recherche et Innovation
2, rue des Canoniers CS 60009
59046 LILLE Cedex

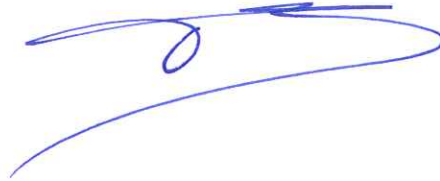
Visa de la Déléguée Régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS



Visa de la Président de l'Université Lille 3
Fabienne BLAISE

La présidente de l'université

Fabienne BLAISE



DEC162533DR19

Décision portant cessation de fonctions de M. André-Joseph DARADAINÉ assistant de prévention au sein de l'unité mixte 6583 intitulée Centre de Recherche d'Histoire Quantitative.

LE DELEGUE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC1318002DR19 du 14 juin 2013 portant nomination de M. André-Joseph DARADAINÉ aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. André-Joseph DARADAINÉ dans l'unité mixte 6583, à compter du 31 août 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à CAEN, le 9 novembre 2016

Le délégué régional du CNRS



Délégation Normandie

www.dr19.cnrs.fr

Unicité - 14, rue Alfred-Kastler
14052 Caen cedex 4

T +33 (0) 2 31 43 45 00
F +33 (0) 2 31 44 86 56

DEC171522DR19

Décision portant nomination de M. Guillaume EDOUARD, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie dont la directrice est Mme Armelle CESSOU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Normandie ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M Guillaume EDOUARD, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR6614 à compter du 10/05/2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Caen, le 10/05/2017

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Armelle CESSOU

DEC171476DR20

Décision portant nomination de M. Michel BERLINGUER aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur et cessation de fonctions de M. Olivier RAINART

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC160948DAJ du 20/04/2016 donnant délégation de signature à M. Benoît DEBOSQUE, délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur (DR20) notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Michel BERLINGUER, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 01/05/2017, responsable du service technique et logistique de la délégation régionale pour la circonscription Côte d'Azur en remplacement de M. Olivier RAINART, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Sophia Antipolis, le 03/05/2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Benoît DEBOSQUE

DEC171455DAJ

Décision portant nomination de Mme Emilie Smondack aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication (DIRCOM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication ;

Sur proposition de la directrice de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Emilie Smondack est nommée aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication, en charge des événements, à compter du 19 juin 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171452DAJ

Décision portant nomination de M. Matthieu Ravaud aux fonctions d'adjoint à la directrice de la communication (DIRCOM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication ;

Sur proposition de la directrice de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – M. Matthieu Ravaud, ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'adjoint à la directrice de la communication, en charge de l'édition, à compter du 1^{er} mai 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171451DAJ

Décision portant nomination de Mme Karine Wecker Blanda aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication (DIRCOM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication ;

Sur proposition de la directrice de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Karine Wecker Blanda, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'adjointe à la directrice de la communication, en charge des publications institutionnelles, à compter du 1^{er} mai 2017.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171740DRH

Décision portant nomination de Mme Sabine Blin aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Sabine Blin, ingénieur d'étude 1^{ère} classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018. Sa mission a pour objet de venir en appui à la mission « Animation et professionnalisation de la filière RH ».

Pour l'exercice de cette mission, Mme Sabine Blin demeure affectée à la Délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie.

Article 2

Du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2018, Mme Sabine Blin percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

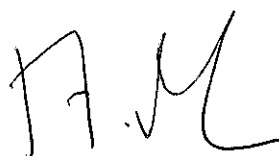
Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Nord Pas-de-Calais et Picardie.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le / 1 JUIN 2017


Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171739DRH

Décision portant cessation de fonctions de M. Jérôme Paret chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du CNRS ;

Vu la décision du 9 février 2017, nommant M. Jérôme Paret chargé de mission auprès du DGDR pour la DRH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 1^{er} juin 2017, aux fonctions de chargé de mission, exercées par M. Jérôme Paret auprès du DGDR pour la DRH.

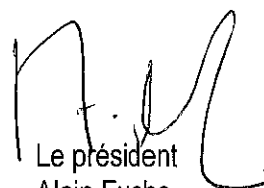
Article 2

La présente décision sera mise en œuvre par la délégation Ile de France Ouest et Nord.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 JUIN 2017**


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard Méglie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171730DAJ

Décision portant fin de fonction de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 22 mai 2017 portant nomination au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ;

Vu la décision n° DEC152290DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de M. Nicolas Castoldi aux fonctions de délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président ;

DECIDE :

Art. 1^{er} – A compter du 29 mai 2017, il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas Castoldi, délégué général à la valorisation, conseiller juridique du président, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **29 MAI 2017**


Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

☎ 01 44 96 40 00
☎ 01 44 96 53 90

DEC171580DRH

Décision portant nomination de M. Christophe Herrmann aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS 2927 intitulée USAES

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n° 150663DAJ du 18 février 2015 portant nomination de M. Christophe Coudroy aux fonctions de directeur général délégué aux ressources ;

Vu la décision n° CON050001DRH en date du 18 mai 2005 portant création de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES, notamment son article 6 renouvelée par avenants ;

Vu la convention générale conclue le 1er juillet 2010 entre le CAES et le CNRS, notamment son article 8, renouvelée par avenant ;

Vu la proposition du Conseil d'Administration du CAES du CNRS en date du 27 avril 2017

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christophe Herrmann, IE2 au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service n°2927 intitulée USAES en remplacement de M. Patrick Mussot, jusqu'au 17 mai 2018, date du renouvellement de l'UMS 2927.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18/05/2017

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général délégué aux ressources
Christophe Coudroy

DEC171698DAJ

Décision portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} juin 2017, il est mis fin aux fonctions de M. Jacques Maddaluno, directeur adjoint scientifique chargé de la thématique « chimie organique et supramoléculaire, chimie du vivant et pour le vivant » à l'Institut de Chimie.

Art.2. – M. Jacques Maddaluno, directeur de recherche, est nommé directeur de l'Institut de Chimie à compter du 1^{er} juin 2017, en remplacement de M. Dominique Massiot, appelé à d'autres fonctions.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171700DAJ

Décision portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} juillet 2017, il est mis fin aux fonctions de M. François-Joseph Ruggiu, directeur adjoint scientifique chargé de l'histoire à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales.

Art.2. – M. François-Joseph Ruggiu, professeur des universités, est nommé directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales à compter du 1^{er} juillet 2017, en remplacement de M. Patrice Bourdelais, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171460DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Laure PETRUCCI, directrice de l'UMR7030 intitulée « Laboratoire d'informatique de Paris-Nord » (LIPN), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR7030, intitulée « Laboratoire d'informatique de Paris-Nord », dont la directrice est Madame Laure PETRUCCI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Laure PETRUCCI, directrice de l'UMR7030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC132300DR05 du 2 septembre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171181DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pascal LARZABAL, directeur de l'UMR8029 intitulée « Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de L'Energie » (SATIE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'UMR8029, « Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de L'Energie » (SATIE), dont le directeur est Pascal LARZABAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal LARZABAL, directeur de l'UMR8029, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LARZABAL, délégation de signature est donnée à Madame Sophie ABRIET, assistante ingénieure, Monsieur François COSTA, professeur des universités, et à Monsieur Bernard MULTON, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150417DR03 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017

La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171301DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Joëlle WIELS, directrice de l'UMR8126 intitulée « Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 portant création approuvant le renouvellement de l'UMR8126, intitulée « Signalisation, noyaux et innovations en cancérologie », dont la directrice est Madame Joëlle WIELS ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Joëlle WIELS, directrice de l'UMR8126, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle WIELS, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre BUSSON, directeur de recherche 2^{ème} classe, et à Monsieur Eric LE CAM, directeur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC10033DR03 du 5 février 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171235DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michel LATROCHE, directeur de l'UMR7182 intitulée « Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est » (ICMPE), par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC123228DGDS du 21 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'UMR7182, intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est, dont le directeur est Monsieur Michel LATROCHE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel LATROCHE, directeur de l'UMR7182, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LATROCHE, délégation de signature est donnée à Madame Valérie LANGLOIS, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142803DR03 du 3 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise DUVAL

DEC171189DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Luis MIR, directeur de l'UMR8203 intitulée « Vécérorologie et thérapeutiques anticancéreuses », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;
- Vu** la décision DEC133034DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'UMR8203, intitulée « Vécérorologie et thérapeutiques anticancéreuses », dont le directeur est Monsieur Luis MIR ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luis MIR, directeur de l'UMR8203, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Luis MIR, délégation de signature est donnée à Monsieur Karim BENIHOUD, professeur des universités de 2^{ème} classe, et à Liliane MASSADE, directrice de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150419DR03 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC171503DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Alexandre GADY, directeur de l'UMR8150 intitulée « Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art », par la déléguée régionale par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162802DAJ du 17 janvier 2017 nommant Madame Anne-Françoise DUVAL déléguée régionale par intérim pour la circonscription Paris-Villejuif à compter du 1^{er} février jusqu'au 31 mars 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'UMR8150, intitulée « Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art », dont le directeur est Monsieur Alexandre GADY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Alexandre GADY, directeur de l'UMR8150, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale par intérim, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexandre GADY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jérémie KOERING, chargé de recherche 1^{ère} classe, et à Madame Isabelle EWIG, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140753DR01 du 24 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} février 2017



La déléguée régionale par intérim
Anne-Françoise Duval

DEC162870DR02

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7599 intitulée Laboratoire de Probabilités et Modèles Aléatoires

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7599, intitulée Laboratoire de Probabilités et Modèles Aléatoires, dont le directeur est M. Francis Comets ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lorenzo Zambotti, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lorenzo Zambotti, délégation est donnée à Mme Florence Deschamps, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Soit 135 000 euros HT au 01/01/2016

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité
Francis Comets



Décision donnant délégation de signature à M. Francis Comets, directeur de l'unité UMR7599 intitulée « Laboratoire de Probabilités et Modèles Aléatoires », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7599, intitulée « Laboratoire de probabilités et modèles aléatoires », et nommant M. Francis Comets directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis Comets, directeur de l'unité UMR7599, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T 01 42 34 94 00
F 01 43 26 87 23

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis Comets, délégation de signature est donnée à M. Lorenzo Zambotti, Professeur, et Mme Florence Deschamps, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2017

La déléguée régionale



Véronique Debisschop



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

DEC162881DR02

Décision portant délégation de signature à M. Ricardo Lobo, directeur de l'unité UMR8213 intitulée Laboratoire de Physique et d'Etude des Matériaux par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative **aux** marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8213, intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux, dont le directeur est Monsieur Ricardo Lobo ;

Vu la décision DEC143252DGDS du 18 décembre 2014 rattachant l'unité UMR8213, intitulée Laboratoire de Physique et d'Etudes des Matériaux à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ricardo Lobo, directeur de l'unité UMR8213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ricardo Lobo, délégation de signature est donnée à M. Marie-Claude Thème, Technicien de classe exceptionnelle et à M. Nicolas Lequeux, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2017

La déléguée régionale

Véronique Debisschop



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie

75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

DEC162054DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Dominique Higuët, directeur de l'unité UMR7138 intitulée « Evolution Paris Seine », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7138, intitulée « Evolution Paris Seine », et nommant M. Dominique Higuët directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique Higuët, directeur de l'unité UMR7138, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique Higuët, délégation de signature est donnée à Françoise Commercy, TCE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,

La déléguée régionale



Véronique Debisschop



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

DEC162201DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Marc Baaden, directeur de l'unité UPR9080 intitulée « Laboratoire de biochimie théorique », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision n° 133026DGDS du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité propre de recherche n° 9080, intitulée « Laboratoire de biochimie théorique »,

Vu la décision DEC162069INC du 31 aout 2016 portant nomination de Monsieur Marc Baaden en tant que directeur de l'unité UPR9080 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc Baaden, directeur de l'unité UPR9080, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc Baaden, délégation de signature est donnée à Mme Victoria Terziyan, Technicienne et à M. Robert Charles, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2016

La déléguée régionale



Véronique Debisschop



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T 01 42 34 94 00

F 01 43 26 87 23

Décision donnant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7190 intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7190, intitulée Institut Jean Le Rond d'Alembert, dont le directeur est M. Stéphane Zaleski ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Coulouvat, Directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Coulouvat, délégation est donnée à M. Régis-Alain Wumemberger, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis-Alain Wumemberger, délégation est donnée à M. Hugues Genevois, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Soit 135 000 euros HT au 01/01/2016



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues Genevois, délégation est donnée à M. Guillaume Legros, Maître de Conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 décembre 2016

Le directeur d'unité
Stéphane Zaleski

DEC162740DR02

Décision donnant délégation de signature à M. Christian Serre, directeur de l'unité FRE2000 intitulée Institut des matériaux poreux de Paris, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} aout 2016;

Vu la décision n° 1DEC161751INC du 12 juillet 2016 portant création de l'unité FRE 2000 intitulée « Institut des matériaux poreux de Paris », dont le directeur est M. Christian Serre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Serre, directeur de l'unité FRE2000, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au



Délégation régionale Paris B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
T. 01 42 34 94 00
F. 01 43 26 87 23

seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Serre, délégation de signature est donnée à M. Antoine Tissot, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 novembre 2016

La déléguée régionale



Véronique Debisschop



Décision portant délégation de signature à M. Philippe Portier, directeur de l'unité UMR 8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités (GSRL), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8582 intitulée Groupe Sociétés, Religions, Laïcités et nommant M. Philippe Portier, directeur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Portier directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Portier, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Charleux, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris,



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à M. Patrick Michel, directeur de l'unité n° 8097 intitulée centre Maurice Halbwachs, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8097, intitulée « Centre Maurice Halbwachs », dont le directeur est Monsieur Patrick MICHEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrick Michel, directeur de l'unité n° 8097 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise Daucé, directrice de l'unité n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC) ;

Vu la décision DEC152930INSHS en date du 13 janvier 2016 portant nomination de Mme Françoise Daucé directrice de l'UMR 8083, intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise Daucé, directrice de l'unité n° 8083 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC171520DR02

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS 2000 intitulée Institut d'Etudes de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC162196INSHS du 19 septembre 2016 approuvant la création de l'unité UMS2000, intitulée Institut d'Etudes de l'Islam et des Sociétés du Monde Musulman, dont le directeur est M. Pascal Buresi;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elise Voguet, chargée de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Elise Voguet, délégation est donnée à Mme Emmanuelle Gravejat, secrétaire d'administration, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le directeur d'unité
M. Pascal Buresi

DEC170260DR02

Décision portant délégation de signature à M. Victor Rosenthal, directeur de l'unité UMR 8178 intitulée Institut Marcel Mauss, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop délégué(e) déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8178 Institut Marcel Mauss ;

Vu la décision DEC162594INSHS du 11 janvier 2017 portant nomination de M. Victor Rosenthal à la fonction de directeur de l'UMR 8178 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Victor Rosenthal directeur de l'unité UMR 8178 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2017

La déléguée régionale
Véronique Debisschop



DEC171695DR02

Décision portant délégation de signature à M.Benoit ROMAN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du GDR 3588 intitulé Mécanique et PHYsique des systèmes complexes (MePHY)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 16 juin 2016 nommant Madame Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement du GDR 3588 intitulé Mécanique et Physique des systèmes complexes (MePHY) dont le directeur est Benoit ROMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Frédérique AUGER, Ingénieur d'Etudes, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à , le

Le directeur d'unité
Benoit Roman

DEC171694DR02

Décision portant délégation de signature à M. Benoit Roman, directeur de l'unité GDR 3588 intitulée Mécanique et PHYSIQUE des systèmes complexes (MePHY), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la DEC170849INSIS du 22 mars 2017 rattachant le GDR 3588 intitulé Mécanique et Physique des systèmes complexes (MéPHY) à la délégation de Paris B à partir du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 16 juin 2016 nommant Madame Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant renouvellement du GDR 3588 intitulé Mécanique et Physique des systèmes complexes (MéPHY) dont le directeur est Benoit ROMAN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Benoit ROMAN, directeur du GDR 3588, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoit ROMAN, délégation de signature est donnée à Mme Frédérique AUGER, Ingénieur d'Etudes aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mai 2017



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC170259DR02

Décision portant délégation de signature à M. Serge PLANES directeur de l'unité USR 3278 intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop délégué(e) déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC133027DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité USR3278, intitulée « Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement », dont le directeur est Monsieur Serge PLANES ;

Vu la DEC162043 du 26 juillet 2016 rattachant l'unité USR 3278, intitulée Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) à la Délégation Paris B à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge Planes, directeur de l'unité USR 3278 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation **PARIS B**

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Planes, délégation de signature est donnée à Mme Aurélie Mariotti, Technicienne de la recherche, Mme Nathalie Toulou, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mai 2017



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC171614DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean PONCE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 8548 intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8548, intitulée Département d'Informatique de l'Ecole Normale Supérieure, dont le directeur est M. Jean Ponce ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David Pointcheval, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David Pointcheval, délégation est donnée à Mme Sophie Jaudon, Assistante Ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à , le

Le directeur d'unité
Jean Ponce

DEC171116DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur David AITKEN*, directeur de l'unité *UMR8182* intitulée *Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8182, intitulée « Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay », dont le directeur est Monsieur David AITKEN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur David AITKEN, directeur de l'unité UMR8182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur David AITKEN, délégation de signature est donnée à Madame Anne BLEUZEN, professeure, et Madame Catherine CHARLES-PAUWELS, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171122DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR12, intitulée « Laboratoire Léon Brillouin », dont le directeur est Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, directeur de l'unité UMR12, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane ALBA-SIMIONESCO, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, et Monsieur Alain MENELLE, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171124DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick AUDEBERT*, directeur de l'unité *UMR7605* intitulée *Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses », dont le directeur est Monsieur Patrick AUDEBERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick AUDEBERT, directeur de l'unité UMR7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick AUDEBERT, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie JACQUEMOT, directrice de recherche, Madame Sophie-Dorothee BATON, directrice de recherche, Madame Véronique DUROX, assistante ingénieure, et Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171322DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Edouard AUDIT*, directeur de l'unité *USR3441* intitulée *Maison de la simulation*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3441, intitulée « Maison de la simulation », dont le directeur est Monsieur Edouard AUDIT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Edouard AUDIT, directeur de l'unité USR3441, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Edouard AUDIT, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel BORGIS, directeur de recherche, Monsieur Michel KERN, chargé de recherche, et Madame Valérie BELLE, technicienne CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171323DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Loïc BERTRAND*, directeur de l'unité *USR3461* intitulée *Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3461, intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens », dont le directeur est Monsieur Loïc BERTRAND ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Loïc BERTRAND, directeur de l'unité USR3461, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc BERTRAND, délégation de signature est donnée à Madame Regina OPRANDI-LEGORRE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171324DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231 intitulée *Propagation des ondes : étude mathématique et simulation*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7231, intitulée « Propagation des ondes : étude mathématique et simulation » ;

Vu la décision DEC151487INSIS nommant Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA directeur de l'unité à compter du 01/07/2015 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, directeur de l'unité UMR7231, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Sophie BONNET-BEN DHIA, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric LUNEVILLE, professeur, et Madame Eliane BECACHE, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171325DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Bernard BOURGUIGNON*, directeur de l'unité *UMR8214* intitulée *Institut des sciences moléculaires d'Orsay*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8214, intitulée « Institut des sciences moléculaires d'Orsay », dont le directeur est Monsieur Bernard BOURGUIGNON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard BOURGUIGNON, directeur de l'unité UMR8214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard BOURGUIGNON, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre FONTAINE AUPART, directrice de recherche, et Madame Annie LE GAL, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171326DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Vincent BRETON*, directeur de l'unité *UPS3107* intitulée *Institut des grilles et du cloud*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS3107, intitulée « Institut des grilles et du cloud », dont le directeur est Monsieur Vincent BRETON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Vincent BRETON, directeur de l'unité UPS3107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent BRETON, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel DAYDE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171327DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Claude BRIENT*, directeur de l'unité *UMR7638* intitulée *Laboratoire Leprince-Ringuet*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7638, intitulée « Laboratoire Leprince-Ringuet », dont le directeur est Monsieur Jean-Claude BRIENT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude BRIENT, directeur de l'unité UMR7638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BRIENT, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal PAGANINI, directeur de recherche, et Madame Thu BIZAT, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171328DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel BROUILLET*, directeur de l'unité *UMR9199* intitulée *Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9199, intitulée « Laboratoire de maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapies, imagerie », dont le directeur est Monsieur Emmanuel BROUILLET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel BROUILLET, directeur de l'unité UMR9199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel BROUILLET, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe HANTRAYE, directeur de recherche, Monsieur Marc DHENAIN, directeur de recherche, Monsieur Gilles BONVENTO, directeur de recherche, et Madame Carole ESCARTIN, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171329DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Irène BUVAT-GUILLEMET, directeur de l'unité ERL9218 intitulée *Imagerie moléculaire in vivo*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142130DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité ERL9218, intitulée « Imagerie moléculaire in vivo », dont le directeur est Madame Irène BUVAT-GUILLEMET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Irène BUVAT-GUILLEMET, directeur de l'unité ERL9218, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Irène BUVAT-GUILLEMET, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude COMTAT, ingénieur-chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171330DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre CAPY*, directeur de l'unité *FR3284* intitulée *Institut diversité, écologie et évolution du vivant*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3284, intitulée « Institut diversité, écologie et évolution du vivant », dont le directeur est Monsieur Pierre CAPY ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre CAPY, directeur de l'unité FR3284, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre CAPY, délégation de signature est donnée à Madame Jane LECOMTE, professeure, Monsieur Olivier MARTIN, directeur de recherche, et Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171331DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pascal CHABERT*, directeur de l'unité *UMR7648* intitulée *Laboratoire de physique des plasmas*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7648, intitulée « Laboratoire de physique des plasmas », dont le directeur est Monsieur Pascal CHABERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pascal CHABERT, directeur de l'unité UMR7648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal CHABERT, délégation de signature est donnée à Madame Pascale HENNEQUIN, directrice de recherche, Monsieur Dominique DELCOURT, directeur de recherche, Madame Dominique FONTAINE, directrice de recherche, et Monsieur Edouard BOUCHET, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171332DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Sud, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8148, intitulée « Géosciences Paris-Sud », dont le directeur est Monsieur Eric CHASSEFIERE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Eric CHASSEFIERE, directeur de l'unité UMR8148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric CHASSEFIERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe COLIN, professeur, et Madame Chantal ROCK, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171333DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-René CHAZOTTES*, directeur de l'unité *UMR7644* intitulée *Centre de physique théorique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7644, intitulée « Centre de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162748INP nommant Monsieur Jean-René CHAZOTTES directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-René CHAZOTTES, directeur de l'unité UMR7644, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-René CHAZOTTES, délégation de signature est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieure d'étude, et Monsieur Stéphane MUNIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171334DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe CLANET*, directeur de l'unité *UMR7646* intitulée *Laboratoire d'hydrodynamique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Christophe CLANET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CLANET, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, maître de conférences, et Monsieur Emmanuel DE LANGRE, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171335DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Elsa CORTIJO*, directeur de l'unité *UMR8212* intitulée *Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8212, intitulée « Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement », dont le directeur est Madame Elsa CORTIJO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elsa CORTIJO, directeur de l'unité UMR8212, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elsa CORTIJO, délégation de signature est donnée à Madame Sabrina FORMUSO, ingénieure d'étude, Monsieur François-Marie BREON, chercheur CEA, Monsieur Philippe BOUSQUET, professeur, et Madame Valérie SETTI-MAURICE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171339DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Martin CRESPI*, directeur de l'unité *UMR9213* intitulée *Institut des sciences des plantes de Paris Saclay*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin CRESPI, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'étude, Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, et Madame Mélanie ATLAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171341DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Luc DARRASSE*, directeur de l'unité *UMR8081* intitulée *Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8081, intitulée « Imagerie par résonance magnétique médicale et multi-modalités », dont le directeur est Monsieur Luc DARRASSE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Luc DARRASSE, directeur de l'unité UMR8081, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171342DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680 intitulée Service de physique de l'état condensé, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3680, intitulée « Service de physique de l'état condensé », dont le directeur est Monsieur François DAVIAUD ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François DAVIAUD, directeur de l'unité UMR3680, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DAVIAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrice ROCHE, chercheur CEA, Madame Céline FIORINI, ingénieure CEA, et Monsieur René Christian URBINA JIMENEZ, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171343DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François DAVID*, directeur de l'unité *UMR3681* intitulée *Institut de physique théorique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;

Vu la décision DEC162618INP nommant Monsieur François DAVID directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François DAVID, directeur de l'unité UMR3681, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François DAVID, délégation de signature est donnée à Madame Anne ANGLES, cadre administratif CEA, et Monsieur François GELIS, ingénieur chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171344DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7641, intitulée « Centre de mathématiques appliquées », dont le directeur est Madame Anne DE BOUARD LIBERGE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, directeur de l'unité UMR7641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DE BOUARD LIBERGE, délégation de signature est donnée à Madame Nasséra NAAR, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171345DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe DE LA TAILLE*, directeur de l'unité *UMS3605* intitulée *Organisation de micro-électronique générale avancée*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3605, intitulée « Organisation de micro-électronique générale avancée », dont le directeur est Monsieur Christophe DE LA TAILLE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe DE LA TAILLE, directeur de l'unité UMS3605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe DE LA TAILLE, délégation de signature est donnée à Madame Nathalie SEGUIN-MOREAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171346DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne DECOURCHELLE, directeur de l'unité UMR7158 intitulée Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR7158, intitulée « Astrophysique, interprétation - modélisation, Paris-Saclay » ;

Vu la décision DEC141643INSU nommant Madame Anne DECOURCHELLE directeur de l'unité à compter du 01/01/2014 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne DECOURCHELLE, directeur de l'unité UMR7158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne DECOURCHELLE, délégation de signature est donnée à Madame Pascale DELBOURGO, ingénieure-chercheuse CEA, Monsieur Hervé AUSSEL, chargé de recherche, Madame Isabelle GRENIER, professeure, et Monsieur Louis RODRIGUEZ, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171347DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON*, directeur de l'unité *UMR8627* intitulée *Laboratoire de physique théorique*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8627, intitulée « Laboratoire de physique théorique », dont le directeur est Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, directeur de l'unité UMR8627, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien DESCOTES-GENON, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe BOUCAUD, chargé de recherche, et Madame Odile HECKENAUER, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171349DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Danielle DOWEK*, directeur de l'unité *FR2764* intitulée *Fédération lumière matière*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR2764, intitulée « Fédération lumière matière », dont le directeur est Madame Danielle DOWEK ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Danielle DOWEK, directeur de l'unité FR2764, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danielle DOWEK, délégation de signature est donnée à Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171350DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe DROBINSKI*, directeur de l'unité *UMR8539* intitulée *Laboratoire de météorologie dynamique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » ;

Vu la décision DEC162225INSU nommant Monsieur Philippe DROBINSKI directeur de l'unité à compter du 01/09/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe DROBINSKI, directeur de l'unité UMR8539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe DROBINSKI, délégation de signature est donnée à Monsieur Riwal PLOUGONVEN, professeur, Monsieur François FORGET, directeur de recherche, et Monsieur Fabio D'ANDREA, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171359DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Hervé DUMEZ*, directeur de l'unité *UMR9217* intitulée *Institut interdisciplinaire de l'innovation*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9217, intitulée « Institut interdisciplinaire de l'innovation », dont le directeur est Monsieur Hervé DUMEZ ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Hervé DUMEZ, directeur de l'unité UMR9217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUMEZ, délégation de signature est donnée à Madame Florence CHARUE-DUBOC, directrice de recherche, Madame Valérie FERNANDEZ, professeure, Monsieur Christian LICOPPE, professeur, Monsieur Alexandre MALLARD, directeur de recherche, et Madame Blanche SEGRESTIN, professeure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171360DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Laurent EL KAÏM, directeur de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de synthèse organique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7652, intitulée « Laboratoire de synthèse organique » ;

Vu la décision DEC161263INC nommant Monsieur Laurent EL KAÏM directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Laurent EL KAÏM, directeur de l'unité UMR7652, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent EL KAÏM, délégation de signature est donnée à Monsieur Samir ZARD, directeur de recherche, et Monsieur Yvan SIX, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171361DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Giancarlo FAINI*, directeur de l'unité *UMR9001* intitulée *Centre de nanosciences et de nanotechnologies*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC161797INP approuvant la création, à compter du 01/06/2016, de l'unité UMR9001, intitulée « Centre de nanosciences et de nanotechnologies », dont le directeur est Monsieur Giancarlo FAINI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giancarlo FAINI, délégation de signature est donnée à Madame Vanessa TOCUT, ingénieure de recherche, Madame Dafiné RAVELOSONA, directeur de recherche, Monsieur Laurent VIVIEN, directeur de recherche, Monsieur Pierre-Yves JOUBERT, professeur, Monsieur Jean-Christophe HARMAND, directeur de recherche, Madame Agnès ROUX, ingénieure d'étude, et Madame Isabelle DALAC, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171362DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Elias FATTAL*, directeur de l'unité *UMR8612* intitulée *Institut Galien Paris Sud*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8612, intitulée « Institut Galien Paris Sud », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Elias FATTAL, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie ZEMMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171363DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Charles FAVRE*, directeur de l'unité *UMR7640* intitulée *Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7640, intitulée « Centre de mathématiques Laurent Schwartz de l'Ecole polytechnique » ;

Vu la décision DEC170154INSMI nommant Monsieur Charles FAVRE directeur de l'unité à compter du 01/02/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Charles FAVRE, directeur de l'unité UMR7640, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles FAVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Bertrand REMY, professeur, et Madame Pascale FUSEAU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171364DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Bruno FIGADERE*, directeur de l'unité *UMR8076* intitulée *Biomolécules : conception, isolement, synthèse*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8076, intitulée « Biomolécules : conception, isolement, synthèse », dont le directeur est Monsieur Bruno FIGADERE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bruno FIGADERE, directeur de l'unité UMR8076, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno FIGADERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Mouad ALAMI, directeur de recherche, et Madame Agnès RASNEUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171365DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER*, directeur de l'unité *UMS3679* intitulée *Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3679, intitulée « Institut Paris Saclay d'innovation thérapeutique », dont le directeur est Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER, directeur de l'unité UMS3679, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rodolphe FISCHMEISTER, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth CERNEAZ, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171366DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Elisabeth GASSIAT, directeur de l'unité UMR8628 intitulée Laboratoire de mathématiques d'Orsay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8628, intitulée « Laboratoire de mathématiques d'Orsay », dont le directeur est Madame Elisabeth GASSIAT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Elisabeth GASSIAT, directeur de l'unité UMR8628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth GASSIAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry RAMOND, maître de conférences, Madame Marie-Christine MYOUPPO, ingénieure d'étude, et Monsieur Guy DAVID, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171367DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick GEORGES*, directeur de l'unité *UMR8501* intitulée *Laboratoire Charles Fabry*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8501, intitulée « Laboratoire Charles Fabry », dont le directeur est Monsieur Patrick GEORGES ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick GEORGES, directeur de l'unité UMR8501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171368DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Claudine MÉDIGUE, directeur de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique » ;

Vu la décision DEC171536INSB nommant Madame Claudine MÉDIGUE directeur de l'unité à compter du 15/03/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Claudine MÉDIGUE, directeur de l'unité UMS3601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claudine MÉDIGUE, délégation de signature est donnée à Madame Patricia LAPLAGNE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

Madame Claudine MÉDIGUE

Madame Patricia LAPLAGNE

DEC171369DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis GIROU*, directeur de l'unité *UPS851* intitulée *Institut du développement et des ressources en informatique scientifique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS851, intitulée « Institut du développement et des ressources en informatique scientifique », dont le directeur est Monsieur Denis GIROU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis GIROU, directeur de l'unité UPS851, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GIROU, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle LEGRAND, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171370DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Corinne GOSMINI, directeur de l'unité UMR9168 intitulée Laboratoire de chimie moléculaire, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9168, intitulée « Laboratoire de chimie moléculaire », dont le directeur est Madame Corinne GOSMINI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Corinne GOSMINI, directeur de l'unité UMR9168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Corinne GOSMINI, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles FRISON, chargé de recherche, Madame Anne-Florence EYSSAUTIER, ingénieure d'étude, et Madame Thérèse MÉRIMÉE, chargée d'administration de la recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171371DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Michel GUIDAL*, directeur de l'unité *UMR8608* intitulée *Institut de physique nucléaire d'Orsay*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8608, intitulée « Institut de physique nucléaire d'Orsay » ;

Vu la décision DEC162768IN2P3 nommant Monsieur Michel GUIDAL directeur de l'unité à compter du 01/01/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel GUIDAL, directeur de l'unité UMR8608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel GUIDAL, délégation de signature est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, Monsieur Bruno ESPAGNON, professeur, et Madame Marcella GRASSO, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171372DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thomas GUSTAFSSON*, directeur de l'unité *FR3510* intitulée *Fédération de chimie physique de Paris Saclay*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3510, intitulée « Fédération de chimie physique de Paris Saclay » ;

Vu la décision DEC152730INC modifiée nommant Monsieur Thomas GUSTAFSSON directeur de l'unité à compter du 01/01/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de l'unité FR3510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thomas GUSTAFSSON, délégation de signature est donnée à Madame Fabienne MEROLA, directrice de recherche, et Madame Caroline LEBE, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171373DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur François HACHE*, directeur de l'unité *UMR7645* intitulée *Laboratoire d'optique et biosciences*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7645, intitulée « Laboratoire d'optique et biosciences », dont le directeur est Monsieur François HACHE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François HACHE, directeur de l'unité UMR7645, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François HACHE, délégation de signature est donnée à Madame Christelle FRANÇAIS, ingénieure d'étude, et Madame Laure LACHAPELLE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171374DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe LANIECE, directeur de l'unité UMR8165 intitulée *Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8165, intitulée « Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie », dont le directeur est Monsieur Philippe LANIECE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe LANIECE, directeur de l'unité UMR8165, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LANIECE, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MENARD, maître de conférences, et Madame Nathalie ARLAUD, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171375DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yves LE JAN, directeur de l'unité UMS1786 intitulée *Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS1786 , intitulée « Bibliothèque mathématique Jacques Hadamard », dont le directeur est Monsieur Yves LE JAN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves LE JAN, directeur de l'unité UMS1786 , à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves LE JAN, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth KNELLER, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171376DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649 intitulée Laboratoire de mécanique des solides, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7649, intitulée « Laboratoire de mécanique des solides », dont le directeur est Monsieur Patrick LE TALLEC ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE TALLEC, directeur de l'unité UMR7649, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE TALLEC, délégation de signature est donnée à Madame Valérie JAMET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171377DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Jane LECOMTE*, directeur de l'unité *UMR8079* intitulée *Écologie, systématique et évolution*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8079, intitulée « Écologie, systématique et évolution », dont le directeur est Madame Jane LECOMTE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Jane LECOMTE, directeur de l'unité UMR8079, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Jane LECOMTE, délégation de signature est donnée à Madame Tatiana GIRAUD, directrice de recherche, Madame Nathalie FRASCARIA-LACOSTE, professeure, et Madame Sandrine DESSAINTS, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171378DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831 intitulée Prévention du risque chimique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS831, intitulée « Prévention du risque chimique » ;

Vu la décision DEC160936INC nommant Madame Anne-Christine MACHEREY directeur de l'unité à compter du 05/05/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Anne-Christine MACHEREY, directeur de l'unité UPS831, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Christine MACHÉREY, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabrizio PARISELLI, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171381DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe MAITRE*, directeur de l'unité *UMR8000* intitulée *Laboratoire de chimie physique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8000, intitulée « Laboratoire de chimie physique », dont le directeur est Monsieur Philippe MAITRE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MAITRE, directeur de l'unité UMR8000, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MAITRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Pedro ALMEIDA DE OLIVEIRA, professeur, Monsieur Pascal PERNOT, directeur de recherche, et Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171383DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS*, directeur de l'unité *UMR8623* intitulée *Laboratoire de recherche en informatique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8623, intitulée « Laboratoire de recherche en informatique », dont le directeur est Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS, directeur de l'unité UMR8623, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS, délégation de signature est donnée à Madame Myriam JOSEPH, ingénieure d'étude, Madame Martine SEBAG, directrice de recherche, Monsieur Olivier CHAPUIS, chargé de recherche, et Monsieur Laurent DARRÉ, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171384DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Claude MARCHAND*, directeur de l'unité *UMR8507* intitulée *Laboratoire génie électrique et électronique de Paris*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8507, intitulée « Laboratoire génie électrique et électronique de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude MARCHAND ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MARCHAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul KLEIDER, directeur de recherche, et Madame Françoise JUBIN, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171385DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Louis MARTIN*, directeur de l'unité *UMS3676* intitulée *UMS IOGS-CNRS*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3676, intitulée « UMS IOGS-CNRS », dont le directeur est Monsieur Jean-Louis MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis MARTIN, directeur de l'unité UMS3676, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Annie MONTAGNAC, ingénieure de recherche, et Madame Agnès SECKLER, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171386DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier MARTIN*, directeur de l'unité *UMR8120* intitulée *Génétique quantitative et évolution - Le Moulon*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120 , intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120 , à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, Monsieur Frédéric HUYNH, assistant ingénieur, et Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171387DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Philippe MARTIN*, directeur de l'unité *UMR9222* intitulée *Laboratoire interactions, dynamiques et lasers*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC151291DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité UMR9222, intitulée « Laboratoire interactions, dynamiques et lasers », dont le directeur est Monsieur Philippe MARTIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MARTIN, directeur de l'unité UMR9222, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MARTIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas GUSTAFSSON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171388DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yves MECHULAM*, directeur de l'unité *UMR7654* intitulée *Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7654, intitulée « Bases moléculaires et régulation de la biosynthèse protéique », dont le directeur est Monsieur Yves MECHULAM ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yves MECHULAM, directeur de l'unité UMR7654, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves MECHULAM, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre PLATEAU, directeur de recherche, Monsieur Alexis GAUTREAU, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171389DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thierry MEINNEL*, directeur de l'unité *UMR9198* intitulée *Institut de biologie intégrative de la cellule*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Thierry MEINNEL ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry MEINNEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, Madame Julie CAIROU, ingénieure d'étude, Madame Stéphanie BILHERE, assistante ingénieure, Madame Valérie BOURLARD, assistante ingénieure, et Madame Céline LENTZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171390DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Angela MIGNANI-MARINETTI*, directeur de l'unité UPR2301 intitulée *Institut de chimie des substances naturelles*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR2301, intitulée « Institut de chimie des substances naturelles », dont le directeur est Madame Angela MIGNANI-MARINETTI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Angela MIGNANI-MARINETTI, directeur de l'unité UPR2301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Angela MIGNANI-MARINETTI, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France BERTIAUX, ingénieure de recherche, Madame Lucie DUFOSSE, assistante ingénieure, et Madame Fanny ROUSSI, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171391DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Tiberiu MINEA*, directeur de l'unité *UMR8578* intitulée *Laboratoire de physique des gaz et des plasmas*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8578, intitulée « Laboratoire de physique des gaz et des plasmas », dont le directeur est Monsieur Tiberiu MINEA ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Tiberiu MINEA, directeur de l'unité UMR8578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Tiberiu MINEA, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane PASQUIERS, directeur de recherche, et Monsieur Sagayaradje DESSAINTS, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171392DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU*, directeur de l'unité *UMR9191* intitulée *Evolution, génomes, comportement et écologie*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9191, intitulée « Evolution, génomes, comportement et écologie », dont le directeur est Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, directeur de l'unité UMR9191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine MONTCHAMP-MOREAU, délégation de signature est donnée à Madame Myriam HARRY, professeure, et Madame Sylvie APRUZZESE-SERAZIN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171393DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Patrick MORA*, directeur de l'unité *FR2707* intitulée *Fédération de recherche lasers et plasmas*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2016, de l'unité FR2707, intitulée « Fédération de recherche lasers et plasmas », dont le directeur est Monsieur Patrick MORA ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MORA, directeur de l'unité FR2707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MORA, délégation de signature est donnée à Madame Florence AUGER, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171394DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU*, directeur de l'unité *UMR137* intitulée *Unité mixte de physique CNRS / Thales*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR137, intitulée « Unité mixte de physique CNRS / Thales », dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, directeur de l'unité UMR137, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Frédéric PETROFF, directeur de recherche, Monsieur Javier BRIATICO, chargé de recherche, et Madame Anne DUSSART, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171395DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU*, directeur de l'unité *UMR8506* intitulée *Laboratoire des signaux et systèmes*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8506, intitulée « Laboratoire des signaux et systèmes », dont le directeur est Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, directeur de l'unité UMR8506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Silviu-Iulian NICULESCU, délégation de signature est donnée à Madame Laurence ANTUNES, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171396DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Marc OLLIVIER*, directeur de l'unité *UMR8617* intitulée *Institut d'astrophysique spatiale*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8617, intitulée « Institut d'astrophysique spatiale » ;

Vu la décision DEC161812INSU nommant Monsieur Marc OLLIVIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc OLLIVIER, directeur de l'unité UMR8617, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc OLLIVIER, délégation de signature est donnée à Madame Karine BOCCHIALINI, professeure, Monsieur Laurent VERSTRAETE, professeur, Madame Nicole LHERMITTE GUILLEMET, ingénieure de recherche, et Madame Saliha HAMDJ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171397DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Serge PALACIN*, directeur de l'unité *UMR3685* intitulée *Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR3685, intitulée « Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie », dont le directeur est Monsieur Serge PALACIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Serge PALACIN, directeur de l'unité UMR3685, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge PALACIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DILLMANN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171398DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695 intitulée BioEmergences, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142129DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3695, intitulée « BioEmergences », dont le directeur est Madame Nadine PEYRIERAS ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nadine PEYRIERAS, directeur de l'unité USR3695, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine PEYRIERAS, délégation de signature est donnée à Madame Amparo RUIZ VERA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171399DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Mathis PLAPP*, directeur de l'unité *UMR7643* intitulée *Laboratoire de physique de la matière condensée*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7643, intitulée « Laboratoire de physique de la matière condensée », dont le directeur est Monsieur Mathis PLAPP ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Mathis PLAPP, directeur de l'unité UMR7643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathis PLAPP, délégation de signature est donnée à Madame Anne-Chantal GOUGET, chargée de recherche, et Monsieur Jacques PERETTI, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171400DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Marc RABAUD*, directeur de l'unité *UMR7608* intitulée *Fluides, automatique et systèmes thermiques*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7608, intitulée « Fluides, automatique et systèmes thermiques », dont le directeur est Monsieur Marc RABAUD ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Marc RABAUD, directeur de l'unité UMR7608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc RABAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Harold AURADOU, directeur de recherche, et Madame Mai GUERRIB, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171401DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sylvain RAVY*, directeur de l'unité *UMR8502* intitulée *Laboratoire de physique des solides*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8502, intitulée « Laboratoire de physique des solides », dont le directeur est Monsieur Sylvain RAVY ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sylvain RAVY, directeur de l'unité UMR8502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sylvain RAVY, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc ORTEGA, ingénieur de recherche, Madame Pouneh MILANIAN, ingénieure d'étude, et Madame Marianne IMPEROR, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171409DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

- Vu** l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;
- Vu** la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7161, intitulée « Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique » ;
- Vu** la décision DEC161493INS2I nommant Madame Mireille REGNIER directeur de l'unité à compter du 01/07/2016 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Mireille REGNIER, directeur de l'unité UMR7161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Mireille REGNIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Frank VALENCIA, chargé de recherche, Madame SYLVIE JABINET, technicienne, et Madame Evelyne RAYSSAC, agent catégorie 2B, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171410DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pierre ROBERT*, directeur de l'unité *UPS3364* intitulée *Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS3364, intitulée « Ingénierie, radioprotection, sûreté et démantèlement », dont le directeur est Monsieur Pierre ROBERT ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre ROBERT, directeur de l'unité UPS3364, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre ROBERT, délégation de signature est donnée à Madame Thérèse ALLEGRE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171411DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pere ROCA CABARROCAS*, directeur de l'unité *UMR7647* intitulée *Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7647, intitulée « Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces », dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, directeur de l'unité UMR7647, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pere ROCA CABARROCAS, délégation de signature est donnée à Madame Laurence GEROT, ingénieure d'étude, et Monsieur Costel Sorin COJOCARU, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171412DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-François ROCH*, directeur de l'unité *UMR9188* intitulée *Laboratoire Aimé Cotton*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9188, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Jean-François ROCH ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UMR9188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François ROCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Djamel BENREDJEM, professeur, et Madame Monique GRANON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171413DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Antoine ROUSSE*, directeur de l'unité *UMR7639* intitulée *Laboratoire d'optique appliquée*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7639, intitulée « Laboratoire d'optique appliquée », dont le directeur est Monsieur Antoine ROUSSE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Antoine ROUSSE, directeur de l'unité UMR7639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine ROUSSE, délégation de signature est donnée à Madame Patricia TOULLIER, ingénieure d'étude, et Monsieur Philippe ZEITOUN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171419DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-Antoine SCARPACI*, directeur de l'unité *UMR8609* intitulée *Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8609, intitulée « Centre de sciences nucléaires et de sciences de la matière », dont le directeur est Monsieur Jean-Antoine SCARPACI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, directeur de l'unité UMR8609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Antoine SCARPACI, délégation de signature est donnée à Madame Christelle DODEMAN-DENYS, ingénieure d'étude, et Monsieur Alain ASTIER, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171420DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Daniel Ernesto SHULZ*, directeur de l'unité *FRE3693* intitulée *Unité de neuroscience, information et complexité*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC161220DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité FRE3693, intitulée « Unité de neuroscience, information et complexité », dont le directeur est Monsieur Daniel Ernesto SHULZ ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Daniel Ernesto SHULZ, directeur de l'unité FRE3693, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel Ernesto SHULZ, délégation de signature est donnée à Madame Aline GINOIS, assistante ingénieure, et Madame Irina KOPYSOVA, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171421DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Virginie SIMONET*, directeur de l'unité *FR2004* intitulée *Fédération française de diffusion neutronique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC161222DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité FR2004, intitulée « Fédération française de diffusion neutronique », dont le directeur est Madame Virginie SIMONET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Virginie SIMONET, directeur de l'unité FR2004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Virginie SIMONET, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric ELIOT, chercheur CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171422DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric SOHM*, directeur de l'unité *UMS3504* intitulée *AMAGEN*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3504, intitulée « AMAGEN », dont le directeur est Monsieur Frédéric SOHM ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric SOHM, directeur de l'unité UMS3504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric SOHM, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent LEGENDRE, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171423DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Achille STOCCHI*, directeur de l'unité *UMR8607* intitulée *Laboratoire de l'accélérateur linéaire*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8607, intitulée « Laboratoire de l'accélérateur linéaire », dont le directeur est Monsieur Achille STOCCHI ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR8607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Achille STOCCHI, délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien CAVALIER, directeur de recherche, et Monsieur Bruno MOAL, ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171424DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel TRIZAC*, directeur de l'unité *UMR8626* intitulée *Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8626, intitulée « Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques », dont le directeur est Monsieur Emmanuel TRIZAC ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel TRIZAC, directeur de l'unité UMR8626, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Emmanuel TRIZAC, délégation de signature est donnée à Madame Claudine LE VAOU, assistante ingénieure, Monsieur Thierry JOLICOEUR, directeur de recherche, et Monsieur Denis ULLMO, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171425DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Emmanuel ULLMO*, directeur de l'unité *ERL9216* intitulée *Laboratoire Alexander Grothendieck*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142130DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité ERL9216, intitulée « Laboratoire Alexander Grothendieck », dont le directeur est Monsieur Emmanuel ULLMO ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Emmanuel ULLMO, directeur de l'unité ERL9216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171426DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Cornelis VAN DER BEEK*, directeur de l'unité *UMR7642* intitulée *Laboratoire des solides irradiés*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7642, intitulée « Laboratoire des solides irradiés », dont le directeur est Monsieur Cornelis VAN DER BEEK ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Cornelis VAN DER BEEK, directeur de l'unité UMR7642, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cornelis VAN DER BEEK, délégation de signature est donnée à Madame Valérie VENIARD-MARTIN, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171427DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Guillaume VAN DER REST*, directeur de l'unité *FR3624* intitulée *Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142124DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité FR3624, intitulée « Réseau national de spectrométrie de masse FT-ICR à très haut champ », dont le directeur est Monsieur Guillaume VAN DER REST ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Guillaume VAN DER REST, directeur de l'unité FR3624, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171428DR04

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VERNIER, directeur de l'unité UMR9197, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VERNIER, délégation de signature est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, Monsieur Jean-Marc EDELINÉ, directeur de recherche, Madame Nathalie BERTHE, assistante ingénieure, Madame Angélique NICOLAS, technicienne, et Madame Amélie LEOST, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171429DR04

**Décision portant délégation de signature à *Madame Edith WILMART*, directeur de l'unité *MOY1692* intitulée *Direction déléguée à la formation pour les entreprises*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC122594DAJ approuvant la création, à compter du 01/01/2013, de l'unité MOY1692, intitulée « Direction déléguée à la formation pour les entreprises » ;

Vu la décision DEC122595DAJ nommant Madame Edith WILMART directeur de l'unité à compter du 01/01/2013 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Edith WILMART, directeur de l'unité MOY1692, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Edith WILMART, délégation de signature est donnée à Madame Blanche GONZALEZ, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171430DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur François YVON*, directeur de l'unité *UPR3251* intitulée *Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur*,
par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142127DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPR3251, intitulée « Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur », dont le directeur est Monsieur François YVON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur François YVON, directeur de l'unité UPR3251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François YVON, délégation de signature est donnée à Madame Anne VILNAT, professeure, Monsieur Christian TENAUD, directeur de recherche, et Madame Maud GRENET, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171436DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Karine BEAUCHARD LEROY, directeur de l'unité GDR3362 intitulée *Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR3362, intitulée « Contrôle et analyse des EDP, théorie, interactions et applications », dont le directeur est Madame Karine BEAUCHARD LEROY ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Karine BEAUCHARD LEROY, directeur de l'unité GDR3362, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171437DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010 intitulée Pérovskites halogénées, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR2010, intitulée « Pérovskites halogénées », dont le directeur est Madame Emmanuelle DELEPORTE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Emmanuelle DELEPORTE, directeur de l'unité GDR2010, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171438DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yannick DONNADIEU*, directeur de l'unité *GDR3641* intitulée *Climat, environnement et vie : les apports du pré-quatenaire*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR3641, intitulée « Climat, environnement et vie : les apports du pré-quatenaire », dont le directeur est Monsieur Yannick DONNADIEU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Yannick DONNADIEU, directeur de l'unité GDR3641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171439DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier DULIEU*, directeur de l'unité *GDR3575* intitulée *Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR3575, intitulée « Dynamique quantique dans les systèmes moléculaires : théorie, modélisation, simulation », dont le directeur est Monsieur Olivier DULIEU ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DULIEU, directeur de l'unité GDR3575, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171440DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Denis FAURE*, directeur de l'unité *GDR3692* intitulée *Génomique environnementale*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142134DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité GDR3692, intitulée « Génomique environnementale », dont le directeur est Monsieur Denis FAURE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Denis FAURE, directeur de l'unité GDR3692, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171441DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité GDR3732 intitulée Matériaux, états électroniques et couplages non-conventionnels, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité GDR3732, intitulée « Matériaux, états électroniques et couplages non-conventionnels », dont le directeur est Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Pascale FOURY-LEYLEKIAN, directeur de l'unité GDR3732, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171442DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Loïc GOUARIN*, directeur de l'unité *GDR3275* intitulée *Calcul*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2017, de l'unité GDR3275, intitulée « Calcul », dont le directeur est Monsieur Loïc GOUARIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Loïc GOUARIN, directeur de l'unité GDR3275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171444DR04

Décision portant délégation de signature à *Madame Julie GROLLIER*, directeur de l'unité *GDR3672* intitulée *Implémentations matérielles du calcul naturel*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité GDR3672, intitulée « Implémentations matérielles du calcul naturel », dont le directeur est Madame Julie GROLLIER ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Julie GROLLIER, directeur de l'unité GDR3672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171445DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric PAULIN*, directeur de l'unité *GDR3341* intitulée *Géométrie, arithmétique et probabilités (PLATON)*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR3341, intitulée « Géométrie, arithmétique et probabilités (PLATON) », dont le directeur est Monsieur Frédéric PAULIN ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric PAULIN, directeur de l'unité GDR3341, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171446DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Frédéric ROUSSET*, directeur de l'unité *GDR2434* intitulée *Analyse des équations aux dérivées partielles*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité GDR2434, intitulée « Analyse des équations aux dérivées partielles », dont le directeur est Monsieur Frédéric ROUSSET ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric ROUSSET, directeur de l'unité GDR2434, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171447DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Francesco SOTTILE*, directeur de l'unité *GDR3675* intitulée *Rencontres de spectroscopie théorique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité GDR3675, intitulée « Rencontres de spectroscopie théorique », dont le directeur est Monsieur Francesco SOTTILE ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Francesco SOTTILE, directeur de l'unité GDR3675, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171448DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Samuel WALLON*, directeur de l'unité *GDR3753* intitulée *Chromodynamique quantique*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2016, de l'unité GDR3753, intitulée « Chromodynamique quantique », dont le directeur est Monsieur Samuel WALLON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Samuel WALLON, directeur de l'unité GDR3753, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC171471DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9197 intitulée Institut des neurosciences Paris-Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9197, intitulée « Institut des neurosciences Paris-Saclay », dont le directeur est Monsieur Philippe VERNIER ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia MADRIERES, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc EDELIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES et de Monsieur Jean-Marc EDELIN, délégation est donnée à Madame Nathalie BERTHE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELIN et de Madame Nathalie BERTHE, délégation est donnée à Madame Angélique NICOLAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Patricia MADRIERES, de Monsieur Jean-Marc EDELIN, de Madame Nathalie BERTHE, et de Madame Angélique NICOLAS, délégation est donnée à Madame Amélie LEOST, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Philippe VERNIER

DEC171472DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UPS3107 intitulée Institut des grilles et du cloud

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142131DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UPS3107, intitulée « Institut des grilles et du cloud », dont le directeur est Monsieur Vincent BRETON ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Michel DAYDE, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Vincent BRETON



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171473DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8623 intitulée Laboratoire de recherche en informatique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8623, intitulée « Laboratoire de recherche en informatique », dont le directeur est Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam JOSEPH, ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam JOSEPH, délégation est donnée à Madame Martine SEBAG, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam JOSEPH et de Madame Martine SEBAG, délégation est donnée à Monsieur Olivier CHAPUIS, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam JOSEPH, de Madame Martine SEBAG et de Monsieur Olivier CHAPUIS, délégation est donnée à Monsieur Laurent DARRÉ, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Ioannis MANOUSSAKIS

Madame Myriam JOSEPH

Madame Martine SEBAG

Monsieur Olivier CHAPUIS

Monsieur Laurent DARRÉ

DEC171487DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC171402DR04 du 21 avril 2017 portant nomination de Mme Françoise Barrière aux fonctions de secrétaire générale de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 portant nomination de M. Jean-Jacques Guillemot aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu le projet d'acte de vente conclu entre Monsieur Pascal, Nicolas, Michel Couvreur, Madame Marie-Anne Jacquot et le CNRS relatif à la vente d'un bien (studio) sis 3 Cour de l'Image Saint-Jean – 91190 Gif-sur-Yvette, composé des lots n°101 et n°325 ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Guillemot, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de vente susvisé relatif à la vente d'un bien (studio) sis 3 Cour de l'Image Saint-Jean à 91190 Gif-sur-Yvette, composé des lots n°101 et n°325.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guillemot, délégation est donnée à Mme Françoise Barrière, secrétaire générale de la délégation régionale Ile-de-France Sud, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'acte de vente susvisé.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 mai 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171499DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Elias FATTAL*, directeur de l'unité *UMR8612* intitulée *Institut Galien Paris Sud*, par le délégué régional par intérim en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL PAR INTÉRIM,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171433DAJ du 22 avril 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques GUILLEMINOT délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 22 avril 2017 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8612, intitulée « Institut Galien Paris Sud », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Elias FATTAL, directeur de l'unité UMR8612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risque pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Elias FATTAL, délégation de signature est donnée à Madame Myriam TAVERNA, professeure, et Madame Sylvie ZEMMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC171362DR04 du 22 avril 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mai 2017

Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

Monsieur Elias FATTAL

Madame Myriam TAVERNA

Madame Sylvie ZEMMOUR

DEC171500DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris Sud

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8612, intitulée « Institut Galien Paris Sud », dont le directeur est Monsieur Elias FATTAL ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Myriam TAVERNA, professeure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Myriam TAVERNA, délégation est donnée à Madame Sylvie ZEMMOUR, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} mai 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Elias FATTAL

Madame Myriam TAVERNA

Madame Sylvie ZEMMOUR



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171501DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité USR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142128DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité USR3461, intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens », dont le directeur est Monsieur Loïc BERTRAND ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Regina OPRANDI-LEGORRE, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le directeur d'unité
Monsieur Loïc BERTRAND

Madame Regina OPRANDI-LEGORRE



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171611DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMS3601, intitulée « Institut français de bioinformatique » ;

Vu la décision DEC171536INSB nommant Madame Claudine MÉDIGUE directeur de l'unité à compter du 15/03/2017 ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Patricia LAPLAGNE, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 22 avril 2017

Le directeur d'unité
Madame Claudine MÉDIGUE

Madame Patricia LAPLAGNE



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC171382DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Pauline Lafitte, directrice de l'unité FR3487 intitulée Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavalier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC142124DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité FR3487, intitulée Fédération de mathématiques de l'Ecole Centrale de Paris dont la directrice est Mme Pauline Lafitte ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pauline Lafitte, directrice de l'unité FR3487, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision DEC151009DR05 du 7 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} janvier 2017 et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 20 avril 2017

Le délégué régional
Philippe Cavelier

DEC171407DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Nélia Roulot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

Vu la décision DEC170970INSHS du 7 avril 2017 nommant M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nélia Roulot, Ingénieur de Recherche, responsable administrative et scientifique à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 21/04/2017

Le directeur d'unité
Jean Vigreux

DEC171404DR06

Décision portant délégation de signature à M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516 intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre nommant Muriel Sinanidès déléguée régionale pour la circonscription Centre Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC161226DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

Vu la décision DEC170970INSHS du 7 avril 2017 nommant M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516, intitulée Maison des Sciences de l'Homme de Dijon (MSHDijon) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean Vigreux, directeur de l'unité USR3516, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Vigreux, délégation de signature est donnée à Mme Nélia Roulot, Ingénieur de Recherche, responsable administrative et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170105DR06 du 2 janvier 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre le 21/04/2017

La déléguée régionale
Muriel Sinanidès

DEC171592DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude BAJARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7606 intitulée Laboratoire d'Informatique de Paris 6

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision n° 133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7606, intitulée « Laboratoire d'Informatique de Paris 6 », et nommant M. Jean-Claude Bajard directeur de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude Bajard, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Bajard, délégation est donnée à M. Franck Petit, Professeur et directeur adjoint aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Bajard et de M. Franck Petit, délégation est donnée à Mme Aurore Marcos, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation PARIS B

www.dr2.cnrs.fr

16, Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

T. 01 42 34 94 00

F. 01 43 26 87 23

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité
Jean-Claude Bajard

DEC171508DR07

Décision portant délégation de signature à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur par intérim de l'unité UMR6587 intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR6587, intitulée Centre d'Etudes et de Recherches sur le Développement International, dont le directeur par intérim est M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, directeur par intérim de l'unité UMR6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 ¹ susvisée et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Grégoire ROTA-GRAZIOSI, délégation de signature est donnée à Mme Catherine Araujo-Bonjean, Chargée de recherches, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142071DR07 du 1er août 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 15 février 2017

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC171589DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Vincente FORTIER, directrice de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160982 du 17 juin 2016 nommant Véronique Debisschop déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} août 2016 ;

Vu la décision DEC122886DGDS en date du 19 décembre 2012 portant création de l'unité UMR 7354 intitulée Droit, Religion, Entreprise et Société (DRES) ;

Vu la décision DEC162610INSHS du 11 janvier 2017, portant nomination de Mme Vincente Fortier aux fonctions de directrice de l'unité mixte de recherche n°7354 intitulée Droit, Religion, entreprise et Société (DRES) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Vincente Fortier, directrice de l'unité n°7354, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mai 2017



La déléguée régionale
Véronique Debisschop

DEC171671DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), dont le directeur est M. Stéphane CORDIER ;

Vu la décision DEC162381INSMI portant nomination, de M. Hervé PAJOT aux fonctions de directeur adjoint de l'unité UMS5458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane CORDIER, directeur de l'unité UMS3458, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CORDIER, délégation de signature est donnée à M. Hervé PAJOT, directeur adjoint, PU1 UGA, Mme Françoise BOUILLET, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Juana DOS SANTOS, AI Floralis, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170817DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171651DR11

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), dont le directeur est M. Achim WIRTH, et M. Jean-Pierre FRANC, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Achim WIRTH, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre FRANC, DR2 CNRS, directeur-adjoint et à M. Jhoan GENNAI, IE2 CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170775DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171652DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UM5520 intitulée Laboratoire Rhéologie des Procédés (LRP), dont la directrice est Mme Nadia EL KISSI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nadia EL KISSI, directrice de l'unité UMR5520, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nadia EL KISSI, délégation de signature est donnée à M. François BERGEROT, IE2 CNRS, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000 €HT.

Article 3

La décision n° DEC170776DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171653DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR), dont le directeur est M. Gioacchino VIGGIANI, et MM.Robert PEYROUX, Frédéric DUFOUR et Pascal VILLARD, directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC162027INSIS portant nomination de M. Pierre BESUELLE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5521 intitulée Sols, solides, structures et risques (3SR) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gioacchino VIGGIANI, directeur de l'unité UMR5521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gioacchino VIGGIANI, délégation de signature est donnée à M. Pierre BESUELLE, CR1 CNRS, directeur adjoint, M. Robert PEYROUX, CR1 CNRS, directeur adjoint, et M. Pascal VILLARD, PU1 UGA, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 € HT, à Mme Sonia MARTINATO, CDI INPG SA, responsable financière et à Mme Shéhérazade MEZENNER, AI CNRS, responsable administratif aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170784DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171654DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG), dont le directeur est M. Philippe CINQUIN, et MM. François BOUCHER et Yohan PAYAN, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe CINQUIN, directeur de l'unité UMR5525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe CINQUIN, délégation de signature est donnée à M. François BOUCHER, PU1 UGA, Directeur adjoint, M. Yohan PAYAN, DR2 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme. Stéphanie BERGER, IE2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170785DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171655DR11

Décision portant délégation de signature à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie alpine (LECA), dont le directeur est M. François POMPANON, MM. Stéphane REYNAUD, Jean-Christophe CLEMENT, Wilfried THUILLER, directeurs adjoints, et Mme Christiane GALLET, directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François POMPANON, directeur de l'unité UMR5553, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François POMPANON, délégation de signature est donnée à M. Stéphane REYNAUD, MCF UGA, directeur-adjoint, M. Wilfried THUILLER, DR2 CNRS, directeur adjoint, et à Mme Florence SAGNIMORTE, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170670DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171656DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), dont le directeur est M. Thierry GALLAY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry GALLAY, directeur de l'unité UMR5582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry GALLAY, délégation de signature est donnée à Mme Céline DELEVAL, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170790DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171657DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis BARRAT directeur de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans, de l'unité UMR5588, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPHY), dont le directeur est M. Jean-Louis BARRAT, et M. Eric LACOT, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BARRAT, directeur de l'unité UMR5588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BARRAT, délégation de signature est donnée à M. Eric LACOT, PU UJF, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Annick COTILLARD, IE1 CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 60.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170791DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171658DR11

Décision portant délégation de signature à M. Franz BRUCKERT, directeur de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5628, intitulée Laboratoire des Matériaux et Génie Physique (LMGP), dont le directeur est M. Franz BRUCKERT, et Mme Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Franz BRUCKERT, directeur de l'unité UMR5628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franz BRUCKERT, délégation de signature est donnée à Mme Maria del Carmen JIMENEZ, IR1 CNRS, directrice-adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170675DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171660DR11

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Giovanni LAMANNA, directeur de l'unité UMR5814, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Giovanni LAMANNA, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administration et services généraux, Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie, Mme Sylvie ROSIER LEES, DR1 CNRS, responsable RH et services techniques, et à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170786DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171662DR11

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5819 intitulée Systèmes Moléculaires et nano Matériaux pour l'Energie et la Santé (SyMMES), dont le directeur est M. Frédéric CHANDEZON, et les directeurs adjoints sont M. Yoann ROUPIOZ et M. Thierry DOUKI ;

Vu la décision DEC171017INP portant modification de la décision DEC161217DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric CHANDEZON, directeur de l'unité UMR5819, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric CHANDEZON, délégation de signature est donnée à M. Thierry DOUKI, Directeur-adjoint, M. Yoann ROUPIOZ, CR1 CNRS, directeur-adjoint, et à Mme Joëlle PAPARELLA, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170789DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171663DR11

Décision portant délégation de signature à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5821 intitulée Laboratoire de Physique Subatomique et de Cosmologie (LPSC), dont le directeur est M. Arnaud LUCOTTE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Arnaud LUCOTTE, directeur de l'unité UMR5821, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud LUCOTTE, délégation de signature est donnée à M. Thierry LAMY, IRHC CNRS, responsable technique et coordinateur de projets, à Mme Colette DESLORIEUX, IRHC CNRS, responsable administrative et financière, à Mme Christine SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, Adjointe à la responsable administrative et financière, et à Mme Cécile VANNIER, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170792DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171664DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), dont le directeur est M. Fabrice PIQUEMAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, IR1 CNRS, directeur technique et administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Magali ZAMPIERI, TCN CNRS, gestionnaire, et à Mme Valérie FAVRE, T CDI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1 dans la limite de 2.000 € HT pour les missions et 1.000 € HT pour les commandes de fonctionnement et d'équipement.

Article 3

La décision n° DEC170793DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171665DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR8191 intitulée Spintronique et Technologie des Composants (SPINTEC), dont le directeur est M. Ioan-Lucian PREJBEANU, et M. Olivier FRUCHART, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, directeur de l'unité UMR8191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ioan-Lucian PREJBEANU, délégation de signature est donnée à M. Olivier FRUCHART, DR2 CNRS, Directeur adjoint, et à Mme Catherine BROISIN, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170794DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171666DR11

Décision portant délégation de signature à M. Michel DIETRICH, directeur de l'unité UMS832, intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG), dont le directeur par intérim est M. Michel FILY ;

Vu la décision DEC161841INSU du 26 juillet 2016 portant nomination de M. Michel DIETRICH, aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service UMS832 intitulée Observatoire des Sciences de l'Univers de Grenoble (OSUG) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel DIETRICH, directeur de l'unité UMS832, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel DIETRICH, délégation de signature est donnée à M. Hans Werner JACOBI, CR CNRS, Mme Leslie HOLLETT, IE UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 € HT, à Mme Hélène HOSTACHY, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170823DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171667DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161224DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMS2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, dont le directeur est M. Christophe SALOMON, et M. Philippe PEYLA, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe SALOMON, directeur de l'unité UMS2002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe SALOMON, délégation de signature est donnée à M. Philippe PEYLA, directeur adjoint, PR1C UGA, et Mme Anny GLOMOT, responsable administrative, IGE UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170795DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171668DR11

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien BERGER, directeur de l'UMS2920, intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS2920 intitulée Observatoire des Micro et Nano Technologies (OMNT), dont le directeur est M. M. Sébastien BERGER, et M. Patrice RANNOU, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien BERGER, directeur de l'unité UMS2920, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien BERGER, délégation de signature est donnée à M. Patrice RANNOU, DR2 CNRS, directeur adjoint et à Mme Catherine LO CICERO, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170796DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171669DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3040 intitulée Circuits Multi-Projets (CMP), dont le directeur est M. Jean-Christophe CREBIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe CREBIER, directeur de l'unité UMS3040, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe CREBIER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle AMIELH, IE ADR, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170797DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171670DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370 intitulée Station Alpine Joseph Fourier (SAJF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3370 intitulée Station alpine Joseph Fourier (SAJF), dont le directeur est M. Jean-Gabriel VALAY, et MM. Rolland DOUZET et Philippe CHOLER, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Gabriel VALAY, directeur de l'unité UMS3370, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Gabriel VALAY, délégation de signature est donnée à M. Rolland DOUZET, PRAG UGA, directeur adjoint, à M. Philippe CHOLER, CR1 CNRS, directeur adjoint, et à Mme Blandine ROUSSEL, IGE UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170679DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171672DR11

Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), dont le directeur est M. Darren HART ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Darren HART, directeur de l'unité UMS3518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Darren HART, délégation de signature est donnée à Mme Linda PONNET, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 €. HT.

Article 3

La décision n° DEC170819DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171673DR11

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3552 intitulée IRMAGE, dont le directeur est M. Alexandre KRAINIK, et M. Emmanuel BARBIER, le directeur adjoint;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alexandre KRAINIK, directeur de l'unité UMS3552, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alexandre KRAINIK, délégation de signature est donnée à M. Emmanuel BARBIER, DR2 INSERM, Directeur adjoint, Mme Marie-Claude ZANONI, TCN INSERM, gestionnaire et à Mme Emmanuelle GRILLON, IE1 UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170821DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171674DR11

Décision portant délégation de signature Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de CAIcul Intensif et de Données (GRICAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de CAIcul Intensif et de Données (GRICAD) dont la directrice est Mme Violaine LOUVET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Violaine LOUVET, directeur de l'unité UMS3758, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Violaine LOUVET, délégation de signature est donnée à Mme Myriam LAURENS, AI CNRS, responsable financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170822DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171675DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques (Mathdoc), dont le directeur est M. Thierry BOUCHE ;

Vu la décision DEC162712INSMI portant nomination de Mme Evelyne MIOT aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de service UMS5638 intitulée Cellule de coordination documentaire nationale pour les mathématiques, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BOUCHE, directeur de l'unité UMS5638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BOUCHE, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MIOT, directrice adjointe et à Mme Hanane AYADI, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170683DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171676DR11

Décision portant délégation de signature à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel (Néel), dont le directeur est M. Etienne BUSTARRET, et Mme Laurence MAGAUD, MM. Serge HUANT, Klaus HASSELBACH, Thierry FOURNIER, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Etienne BUSTARRET, directeur de l'unité UPR2940, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne BUSTARRET, délégation de signature est donnée à Mme Laurence MAGAUD, DR2 CNRS, Directrice adjointe et directrice du département QUEST, M. Serge HUANT, DR1 CNRS, directeur adjoint et directeur du département PLUM, M. Klaus HASSEBACH, DR2 CNRS, directeur adjoint et directeur du département MCBT, M. Thierry FOURNIER, IRHC CNRS, directeur adjoint et directeur Technique, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, AI CNRS, responsable administrative, et Mme Laurence DETROYAT DIT PERRON, TCS CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à Mme Caroline BARTOLI, AI CNRS, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, dans la limite de 20.000 € HT.

Pour la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique, à Mme Armelle MICHETTI, IEHC CNRS, documentaliste, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 2.000 € HT,

Pour le service de liquéfaction, à M. Christian GIANESE, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 € HT,

Pour le service SERAS, à M. Emmanuel ROY, IR1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 20.000 € HT,

Pour le magasin, à M. Fabrice BRUNOUD, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à l'exclusion des ordres de missions et des bons de transport afférents, dans la limite de 10.000 € HT,

Pour le département QUEST, à M. Pierre MALLET, DR2 CNRS, directeur-adjoint du département QUEST, et à Mme Sabine GADAL, TCN CNRS, secrétaire de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département PLUM, à Mme Céline DARIE, MCHC UGA, directrice-adjointe du département PLUM, et à Mme Muriel BOYER, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er},

Pour le département MCBT, à M. Xavier BLASE, DR1 CNRS, directeur-adjoint du département MCBT, et à Mme Christine MARTINELLI, AI CNRS, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170686DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171677DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses, dont le directeur est M. Gerardus RIKKEN, et Mme Françoise HIPPERT et M. Olivier PORTUGAL, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gerardus RIKKEN, directeur de l'unité UPR3228, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gerardus RIKKEN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise HIPPERT, PU1 Grenoble INP, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Amélie PIC, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000,00 € HT

Article 3

La décision n° DEC170824DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171678DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont a directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne IMBERTY, directrice de l'unité UPR5301, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne IMBERTY, délégation de signature est donnée à M. Laurent HEUX, DR2 CNRS, directeur adjoint, à M. William HELBERT, DR2 CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Isabelle CALDARA, AI CNRS, responsable administrative Ressources Humaines, et à Mme Kristina SLAVCHEVA, IE CNRS, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000,00 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170680DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171679DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC133049DAJ du 1^{er} janvier 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2966, intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE), dont le directeur est M. Philippe BRION ;

Vu la décision DEC170213DAJ portant fin de fonction et nomination de Mme Corinne FEULLAR aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée unité de logistique - internationale service et soutien aux expériences (ULISSE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Corinne FEULLAR, directrice par intérim de l'unité UPS2966**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Corinne FEULLAR, délégation de signature est donnée à Mmes Géraldine ANGLADE, AI CNRS, responsable administrative, et Véronique COMBET, TCS CNRS, gestionnaire financière, TCS CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 125.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170869DR11 du 5 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171680DR11

Décision portant délégation de signature à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390 intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC150217INSHS du 16 février 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UPS3390, intitulée Institut Européen de données financières – EUROFIDAI, dont le directeur est M. Patrice FONTAINE et M. Bernard RAPACCHI, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Patrice FONTAINE, directeur de l'unité UPS3390, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Bernard RAPACCHI, IR CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 50.000 € HT, et Mme Laura BARUS, AI CNRS, chargée de communication, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 € HT .

Article 3

La décision n° DEC170874DR11 du 5 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171681DR11

Décision portant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151302DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité USR3394 intitulée Maison des Sciences de l'Homme – Alpes (MSH-ALPES), dont le directeur est M. Laurent BEGUE, et Mme Isabelle COGITORE, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité USR3394, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent BEGUE, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COGITORE, directrice adjointe, et à Mme Brigitte PALAMINI, AI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170699DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171529DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Karine Argento, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC170046DAJ du 18 janvier 2017 portant délégation de signature à Mme Karine Argento, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes ;

Vu le projet d'acte portant « constatation du transfert de bail emphytéotique au profit du CNRS et convention de servitude de passage d'une ligne souterraine pour la distribution publique d'électricité » conclu entre ENEDIS, le Département de la Haute-Savoie et le CNRS ;

Vu le projet d'acte portant « résiliation partielle du bail emphytéotique en date du 15 juillet 1983 entre le DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE et le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) » ;

DECIDE :

Art. 1. – Délégation est donnée à Mme Karine Argento, déléguée régionale par intérim de la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les projets d'acte suivants :

- Projet d'acte portant « constatation du transfert de bail emphytéotique au profit du CNRS et convention de servitude de passage d'une ligne souterraine pour la distribution publique d'électricité » conclu entre ENEDIS, le Département de la Haute-Savoie et le CNRS ;
- Projet d'acte portant « résiliation partielle du bail emphytéotique en date du 15 juillet 1983 entre le DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE et le CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS) ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Paris, le **15 MAI 2017**



Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 53 90

DEC171582DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11) à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151304DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité ERL5261, intitulée Pathogénie bactérienne et réponses cellulaires dont la directrice est Mme Ina ATTREE

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ina ATTREE, directrice de l'unité ERL5261, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Ina ATTREE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques FEIGE, DR1 INSERM, et à Mme Marie-Pierre MENDEZ, AI CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170700DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171583DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 nommant Jérôme PARET, délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-NanoTechnologies (FMNT), dont la directrice est Mme Mireille MOUIS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Mireille MOUIS, directrice de l'unité FR2542, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille MOUIS, délégation de signature est donnée à Dalhila ALOUANI, T Grenoble INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 2.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170701DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171584DR11

Décision portant délégation de signature à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), dont le directeur est M. Sylvain COTTAZ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sylvain COTTAZ, directeur de l'unité FR2605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Sylvain COTTAZ, délégation de signature est donnée à Mme Jamila BURLET, coordinatrice administrative et financière, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170702DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171585DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), dont le directeur est M. Christian GEINDREAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian GEINDREAU, directeur de l'unité FR3345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Christian GEINDREAU, délégation de signature est donnée à Mme Laure STERCHELE, 2B UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170703DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171586DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3381 intitulée Pôle Grenoble Cognition (PGC), dont le directeur est M. Jean-Luc SCHWARTZ, et M. Martial MERMILLOD, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc SCHWARTZ, directeur de l'unité FR3381, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jean-Luc SCHWARTZ, délégation de signature est donnée à Mme Akila MOKHTARI, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170704DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171594DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3391 intitulée INNOVACS Innovation, Connaissances et Société, dont le directeur est M. Daniel LLERENA, et Mme Dominique RIEU, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel LLERENA, directeur de l'unité FR3391, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M M. Daniel LLERENA, délégation de signature est donnée à Mme Dominique RIEU, PUCE UGA, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170705DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171595DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3425 intitulée Institut de Biosciences et de Biotechnologie de Grenoble (BIG), dont le directeur est M. Jérôme GARIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme GARIN, directeur de l'unité FR3425, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jérôme GARIN, délégation de signature est donnée à M. Eric GLENAT, assistant CEA, gestionnaire financier, Mme Virginie BRUN, chercheur CEA, directrice de l'équipe BGE/EDyP, et Mme Céline FLEURY, RA CEA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170706DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171596DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), dont la directrice est Mme Julia MEYER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Julia MEYER, directrice de l'unité FR3620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision n° DEC170707DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171597DR11

Décision portant délégation de signature à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, intitulée Centre d'études et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151293GDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FRE3748 intitulée Centre d'études et de Recherches Appliquées à la Gestion (CERAG), dont le directeur est M. Radu BURLACU et M. Charles PIOT, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Radu BURLACU, directeur de l'unité FRE3748, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Radu BURLACU, délégation de signature est donnée à M. Camille SERVOZ-GAVIN, AI CNRS, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 1.500 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170709DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171598DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, dont le directeur est M. Winfried WEISSEHORN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Winfried WEISSEHORN, délégation de signature est donnée à M. Jacques NEYTON, DR1 CNRS, à Mme Joséphine RAMON, ICEAHC CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme DUVERNAY Anaïs, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170708DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171599DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR2006 intitulée Recristallisation et croissance des grains (REX), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2006 intitulée Recristallisation et croissance des grains (REX), dont la directrice est Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, directrice de l'unité GDR2006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Maurine MONTAGNAT RENTIER, délégation de signature est donnée à Mme Carole BIENVENU, IE1 CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170666DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171600DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directeur de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161233DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité GDR2009, intitulée Réseau des Acteurs Français de l'ALD (RAFALD), à compter du 01/01/2017, pour une durée de 5 ans, dont la directrice est Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, et Mme Nathanaelle SCHNEIDER, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, directrice de l'unité GDR2009, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement Mme Elisabeth BLANQUET NICOLAS, délégation de signature est donnée à Mme Nathanaelle SCHNEIDER, directrice adjointe, CR CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170710DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171601DR11

Décision portant délégation de signature M. Gregory MCSHANE, directeur de l'unité GDR2105 intitulée TRESSES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDR2105 intitulée TRESSES dont le directeur est M. Gregory MCSHANE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gregory MCSHANE, directeur de l'unité GDR2105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Gregory MCSHANE, délégation de signature est donnée à Mme Céline DELEVAL, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170711DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171602DR11

Décision portant délégation de signature à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2918 intitulée NEUTRINO, dont le directeur est M. Dominique DUCHESNEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Dominique DUCHESNEAU, directeur de l'unité GDR2918, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique DUCHESNEAU, délégation de signature est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL, IE1 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170713DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171603DR11

Décision portant délégation de signature à M. Hervé MONOD, directeur de l'unité GDR3179 intitulé Méthodes d'Analyse Stochastiques des COdes et Traitements NUMériques (MASCOT NUM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de GDR3179 intitulé Méthodes d'Analyse Stochastiques des COdes et Traitements NUMériques (MASCOT NUM), dont le directeur est M. Hervé MONOD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé MONOD, directeur de l'unité GDR3179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Hervé MONOD, délégation de signature est donnée à Mme Clémentine PRIEUR, PR, et Mme Delphine FAVRE-GIRAUD, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170714DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171604DR11

Décision portant délégation de signature à M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 approuvant le renouvellement, à compter du 1^{er} janvier 2014, de l'unité GDR3373 intitulée Ruissellement et films cisailés, dont le directeur est M. Christian RUYER QUIL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian RUYER QUIL, directeur de l'unité GDR3373, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian RUYER QUIL, délégation de signature est donnée à M. Benoît STUTZ, PU Université de Savoie, et à Mme Elisabeth DESBOS, IE2 Université de Savoie, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170716DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171605DR11

Décision portant délégation de signature à M. Florent CALVO, directeur de l'unité GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE), dont le directeur est M. Florent CALVO ;

Vu la décision DEC163061INP du 21 janvier 2016 portant modification de l'implantation et de la délégation de rattachement du GDR3533 intitulée Edifices Moléculaires Isolés et Environnés (EMIE) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Florent CALVO, directeur de l'unité GDR3533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent CALVO, délégation de signature est donnée à Mme Nadine D'ANDREA, TCE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 13.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170717DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171606DR11

Décision portant délégation de signature à M. Gwennou COUPIER, directeur de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161232DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3570, intitulée Mécanique des matériaux et fluides biologiques (MECABIO), dont le directeur est M. Gwennou COUPIER, et Mme Anne-Virginie SALSAC la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gwennou COUPIER, directeur de l'unité GDR3570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gwennou COUPIER, délégation de signature est donnée à Mme Anne-Virginie SALSAC, CR1 CNRS, directrice adjointe, Mme Annick COTILLARD, IE1 CNRS, responsable administrative et Mme Nadine D'ANDREA, TCE CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170718DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171607DR11

Décision portant délégation de signature à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC140018DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR3635 intitulée Biodiversité, Origine, Processus cellulaires fondamentaux, Biotechnologies, dont le directeur est M. Bruno FRANZETTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Bruno FRANZETTI, directeur de l'unité GDR3635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision n° DEC170876DR11 du 6 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171612DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Christine Françoise COLLET, directrice de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142133DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité GDR3708 intitulée Masse de Données Informations, Connaissances en Sciences (MaDICS), dont la directrice est Mme Christine Françoise COLLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Christine Françoise COLLET, directrice de l'unité GDR3708, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine Françoise COLLET, délégation de signature est donnée à M. Vincent CLAVEAU, CR CNRS, M. Aurélien GANVIER, PU Institut Mathématique de Toulouse, M. Pierre GANCARSKI, PU Université de Strasbourg, et à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170719DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171616DR11

Décision portant délégation de signature à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151308DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDR3739 intitulée Structure, fonction et régulation des Glycosaminoglycanes (GDR GAG) dont le directeur est M. Romain VIVES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Romain VIVES, directeur de l'unité GDR3739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision n° DEC170720DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171617DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Françoise BERTHOUD, directrice de l'unité GDS3524 intitulée ECOINFO, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité GDS3524 intitulée ECOINFO dont la directrice est Mme Françoise BERTHOUD, et M. Francis VIVAT, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Françoise BERTHOUD, directrice de l'unité GDS3524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise BERTHOUD, délégation de signature est donnée à Mme Myriam LAURENS, AI CNRS, responsable financière et comptable, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170667DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171618DR11

Décision portant délégation de signature à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC142135DGDS du 18 décembre 2014 prorogeant pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2015 l'unité UMR1563 intitulée Ambiances Architecturales et Humaines, dont le directeur est M. Daniel SIRET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Daniel SIRET, directeur de l'unité UMR1563, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel SIRET, délégation de signature est donnée à M. Anthony PECQUEUX, CR2 CNRS, directeur-adjoint, M. Thomas LEDUC, IRHC CNRS, directeur-adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Françoise CHOLAT, TCS, CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} à l'exclusion des commandes de fonctionnement et d'équipement.

Article 3

La décision n° DEC170722DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171619DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 portant création de l'unité UMR5001 intitulée Institut des Géosciences de l'Environnement (IGE), dont le directeur est M. Pierre BRASSEUR, Mme Sandrine ANQUETIN la directrice adjointe, et MM. Marc DESCLOITRES, Jean-Luc JAFFREZO et Gaël DURAND les directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre BRASSEUR, directeur de l'unité UMR5001, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BRASSEUR, délégation de signature est donnée à Mme Sandrine ANQUETIN, DR2 CNRS, directrice adjointe, et MM. Marc DESCLOITRES, IR0 IRD, directeur-adjoint, Gaël DURAND, CR1 CNRS, directeur adjoint, Jean-Luc JAFFREZO, DR1 CNRS, directeur adjoint, Mmes Carole BIENVENU, IE1 CNRS, responsable administrative et financière et Valérie LANARI, AI CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article.

Article 3

La décision n° DEC170723DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171620DR11

Décision portant délégation de signature à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacologie Moléculaire (DPM), dont le directeur est M. Ahcene BOUMENDJEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahcene BOUMENDJEL, directeur de l'unité UMR5063, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

La décision n° DEC170724DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171621DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), dont le directeur est M. Winfried WEISSEHORN, et M. Jacques NEYTON, LE directeur adjoint ;

Vu la décision DEC170574INSB du 20 février 2017, portant nomination de Mme Cécile BREYTON, aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu la décision DEC170575INSB du 20 février 2017, portant nomination de M. Martin BLACKLEDGE aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°5075 intitulée Institut de Biologie structurale (IBS), à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité UMR5075, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de

l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSENHORN, délégation de signature est donnée à Mme Cécile BREYTON, directrice adjointe par intérim, DR CNRS, M. Martin BLACKLEDGE, directeur adjoint par intérim, chercheur CEA, Mme Joséphine RAMON, IR CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme DUVERNAY Anaïs, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 €, à Mmes Isabelle DOS SANTOS, TCE CNRS, gestionnaire, et Mme Dominique RIBEIRO, TCS CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 4.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170669DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC171623DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Florence MARANINCHI, Directrice de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG dont la directrice est Mme Florence MARANINCHI et Mme Suzanne GRAF la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Florence MARANINCHI, directrice de l'unité UMR5104, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence MARANINCHI, délégation de signature est donnée à Mme Suzanne GRAF, DR CNRS, Directrice adjointe, et à Mme Brigitte SENS-SALIS, IE1C UGA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC170725DR11** du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171624DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5105 intitulée Laboratoire de Psychologie et NeuroCognition (LPNC), dont la directrice est Mme Monica BACIU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monica BACIU, directrice de l'unité UMR5105, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monica BACIU, délégation de signature est donnée à Mme Carole PEYRIN, CR1 CNRS, responsable d'équipe, et à Mme Claire LEROY BERNARD, SAENES UGA, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170726DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171625DR11

Décision portant délégation de signature à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5108 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique théorique (LAPTH), dont le directeur est M. Luc FRAPPAT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Luc FRAPPAT, directeur de l'unité UMR5108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc FRAPPAT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Philippe GUILLET, DR1 CNRS, Mme Dominique TURC, IE1 CNRS, responsable administrative, et Mme Véronique JONNERY, AI CNRS, assistante de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170727DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171626DR11

Décision portant délégation de signature à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5127 intitulée laboratoire de Mathématiques (LAMA), dont le directeur est M. Philippe BRIAND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe BRIAND, directeur de l'unité UMR5127, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe BRIAND, délégation de signature est donnée à M. Georges COMTE, PU2 Université Savoie Mont Blanc, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170728DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171627DR11

Décision portant délégation de signature à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies et de la Microélectronique (LTM), dont le directeur est M. Thierry BARON, et M. Maxime BESACIER, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry BARON, directeur de l'unité UMR5129, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BARON, délégation de signature est donnée à M. Maxime BESACIER, MC UJF, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170730DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171628DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique – Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5130 intitulée Institut de Microélectronique, Electromagnétisme et Photonique - Laboratoire d'Hyperfréquence et Caractérisation (IMEP-LAHC), dont le directeur est M. Jean-Emmanuel BROQUIN, et M Jean-Louis COUTAZ et Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Emmanuel BROQUIN, directeur de l'unité UMR5130, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Emmanuel BROQUIN, délégation de signature est donnée à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, PU2 Grenoble INP, directrice adjointe, à M. Jean-Louis COUTAZ, PU2 Université Savoie Mont Blanc, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} et à Mme Dalhila ALOUANI, T Grenoble INP, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 5.000 € HT et à l'exception des ordres de mission et des bons de transports afférents.

Article 3

La décision n° DEC170731DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171629DR11

Décision portant délégation de signature à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA), dont le directeur est M. Salvador MIR, et MM. Skandar BASROUR et Frédéric PETROT, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Salvador MIR, directeur de l'unité UMR5159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Salvador MIR, délégation de signature est donnée à M. Skandar BASROUR, PR UGA, directeur adjoint, et à Mr Frédéric PETROT, PR Grenoble INP, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170732DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171630DR11

Décision portant délégation de signature à M Norbert ROLLAND, directeur de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), dont le directeur M Norbert ROLLAND, et M. Laurent BLANCHOIN, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Norbert ROLLAND, directeur de l'unité UMR5168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M Norbert ROLLAND, délégation de signature est donnée à M. Laurent BLANCHOIN, DR1 CNRS, Directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170737DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171631DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'unité UMR5194 intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC161217DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5194, intitulée Politiques Publiques, Actions Politiques, Territoires (PACTE), dont la directrice est Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, et Mme Véronique STRIPPOLI, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, directrice de l'UMR5194, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure AMILHAT SZARY, délégation de signature est donnée à Mme Véronique STRIPPOLI, directrice adjointe par intérim, IE CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170738DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171632DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de **M. Jérôme PARET, aux fonctions de** délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM), dont le directeur est M. Fabien ARNAUD, et M. Bernard FANGET et Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, directeurs adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabien ARNAUD, directeur de l'unité UMR5204, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien ARNAUD, délégation de signature est donnée à Mme Véronique PEYRACHE-GADEAU, MC Université Savoie Mont-Blanc, Directrice adjointe, et à Mme Carole DIDIERJEAN, AI CNRS, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170739DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171633DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), dont le directeur est M. M. Jérôme MARS, et M. Nicolas MARCHAND, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jérôme MARS, directeur de l'unité UMR5216, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de de M. Jérôme MARS, délégation de signature est donnée à M. Nicolas MARCHAND, DR2 CNRS, Directeur adjoint, à Mme Cécilia MENDES, IE2 CNRS, secrétaire générale, et à Mme Akila MOKHTARI, AI CNRS, responsable du service financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170750DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171635DR11

Décision portant délégation de signature à M. Eric GAUSSIER, directeur de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG), dont le directeur est M. Eric GAUSSIER, et Mme Gaëlle CALVARY et de M. Noël DE PALMA, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric GAUSSIER, directeur de l'unité UMR5217, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric GAUSSIER, délégation de signature est donnée à Mme Gaëlle CALVARY, PU1 Grenoble INP, directrice adjointe, à M. Noël DE PALMA, PU2 UGA, directeur adjoint, à Mme Christine GUIMET, AI CNRS, assistante gestionnaire, et à Mme Pascale POULET, IE2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170751DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171636DR11

Décision portant délégation de signature M. Stéphane LABBE, directeur de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5224 intitulée *Laboratoire* Jean Kuntzmann (LJK), dont le directeur est M. Eric BONNETIER ;

Vu la décision DEC 161467INSMI du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Stéphane LABBE aux fonctions de directeur de l'unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Stéphane LABBE, directeur de l'unité UMR5224, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LABBE, délégation de signature est donnée à M. Eric BLAYO, PR UGA, Mme Valérie PERRIER, PR Grenoble INP, et à Mme Delphine FAVRE-GIRAUD, IE CNRS, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170752DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171637DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5249 intitulée Laboratoire de chimie et Biologie des Métaux (LCBM), dont le directeur est M. Stéphane MENAGE, et M. Patrice CATTY, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane MENAGE, directeur de l'unité UMR5249, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane MENAGE, délégation de signature est donnée à M. Patrice CATTY, chercheur CEA, directeur adjoint, et à Mme Geneviève BLONDIN, DR CNRS, responsable d'équipe PMB, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170753DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171638DR11

Décision portant délégation de signature à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), dont le directeur est M. Serge COSNIER, et Mme Anne MILET, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Serge COSNIER, directeur de l'unité UMR5250, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge COSNIER, délégation de signature est donnée à Mme Anne MILET, PU0 UGA, directrice adjointe, à M. Fabrice THOMAS, PU2 UGA, resp. équipe CIRE, à M. Didier BOTURYN, DR2 CNRS, resp. équipe I2BM, et à M. Jean-François POISSON, PU2 UGA, resp. équipe SERCO, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 90.000 € HT.

Article 3

La décision n° DEC170754DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171639DR11

Décision portant délégation de signature à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5266 intitulée Science et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP), dont le directeur est M. Yannick CHAMPION ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yannick CHAMPION, directeur de l'unité UMR5266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick CHAMPION, délégation de signature est donnée à Mme Pascale ESTEOULE, 1D Grenoble INP ; responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ; à M. Christophe MARTIN, DR2 CNRS, responsable groupe GPM2, et Mme Annie GAGNOUD, DR2 CNRS, responsable du groupe EPM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 3.000 € HT et à l'exception des ordres de mission, et à Mme Claire THOMASSON, TCS CNRS, responsable administrative adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 15 000 € HT et à l'exception des ordres de mission.

Article 3

La décision n° DEC170756DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171640DR11

Décision portant délégation de signature à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2ELab), dont le directeur est M. James ROUDET, et M. Nouredine HADJ-SAID, directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. James ROUDET, directeur de l'unité UMR5269, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. James ROUDET, délégation de signature est donnée à M. Nouredine HADJ-SAID, directeur-adjoint, PRCE Grenoble INP, et à Mme Catherine VALENTIN, IGE Grenoble INP, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170758DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171641DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5271 intitulée Laboratoire Optimisation de la Conception et Ingénierie de l'Environnement (LOCIE), dont la directrice est Mme Monika WOLOSZYN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Monika WOLOSZYN, directrice de l'unité UMR5271, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monika WOLOSZYN, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth DESBOS, IE2 Université Savoie Mont Blanc, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170761DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171642DR11

Décision portant délégation de signature à M. François VILLENEUVE, directeur de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), dont le directeur est M. François VILLENEUVE, et Mme Gülgün ALPAN-GAUJAL, la directrice adjointe ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François VILLENEUVE, directeur de l'unité UMR5272, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François VILLENEUVE, délégation de signature est donnée à Mme Gülgün ALPAN-GAUJAL, directrice adjointe, et Mme Amandine MONIN, IE, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170763DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171643DR11

Décision portant délégation de signature à M. François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG), dont le directeur est M. François-Xavier DESERT, et M. Sylvain DOUTE, le directeur adjoint ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François-Xavier DESERT, directeur de l'unité UMR5274, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Xavier DESERT, délégation de signature est donnée à M. Sylvain DOUTE, DR CNRS, directeur-adjoint, à Mme Béatrice BOURDON-PIBARET, IEHC CNRS, directrice administrative, à M. Philippe FEAUTRIER, IRHC CNRS, directeur technique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, et à M. Bruno MAILLARD, IE2 CNRS, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 20.000 €.

Article 3

La décision n° DEC170765DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171645DR11

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), dont le directeur est M. Jean-Claude LEPRETRE, MM. Lionel FLANDIN et Yann BULTEL, directeurs adjoints ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude LEPRETRE, directeur de l'unité UMR5279, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Claude LEPRETRE, délégation de signature est donnée à M. Yann BULTEL, PU1 G-INP, directeur-adjoint, à M. Lionel FLANDIN, PU1 Université Savoie Mont-Blanc, directeur-adjoint, à Mme Claire BENOIT, AI Grenoble INP, gestionnaire, et à M. Nabil SMAILI, IE2 G-INP, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170767DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171646DR11

Décision portant délégation de signature à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, intitulée Institut pour l'Avancée des Biosciences, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5309, intitulée centre de recherche Institut Albert Bonniot de Grenoble (IAB), dont le directeur est M. Pierre HAINAUT ;

Vu la décision DEC162492INSB du 14 novembre 2016 modifiant la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre HAINAUT, directeur de l'unité UMR5309, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre HAINAUT, délégation de signature est donnée à Mmes Hélène MEDJKANE, IR2 INSERM, responsable administrative, Aude MARCHAND, AI INSERM, gestionnaire référente, Charlotte BONNET, T UGA, gestionnaire référente et Jessica VUILLOT, T INSERM, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170768DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171647DR11

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant la création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR533 intitulée Laboratoire d'Economie Appliquée de Grenoble (GAEL), dont le directeur est M. Stéphane LEMARIE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Stéphane LEMARIE, directeur de l'unité UMR5313, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane LEMARIE, délégation de signature est donnée à M. Laurent SIMULA, PU UGA, Mme Gwenaëlle CLEMENT, AI INRA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170770DR11 du 10 mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171648DR11

Décision portant délégation de signature à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, dont le directeur est M. Francis GOYET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis GOYET, délégation de signature est donnée à Mme Ludivine RAIMONDO, IE UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170771DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171649DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5493, intitulée «Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux condensés (LPM2C) dont la directrice est Mme Anna MINGUZZI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Anna MINGUZZI, directrice de l'UMR5493, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna MINGUZZI, délégation de signature est donnée à M. Sergey SKIPETROV, DR2 CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170772DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC171650DR11

Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC170960DAJ du 28 mars 2017 portant nomination de M. Jérôme PARET, aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2), dont le directeur est M Didier CHAUSSY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier CHAUSSY, directeur de l'unité UMR5518, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier CHAUSSY, délégation de signature est donnée à M. Stéphane VERNAC, IR2 CFA AGEFPI, gestionnaire administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC170774DR11 du 1^{er} mars 2017 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} juin 2017

Le délégué régional
Jérôme PARET

DEC170943DR12

Décision portant délégation de signature à M. Olivier THEODOLY, directeur par intérim de l'unité UMR7333 intitulée laboratoire adhésion et inflammation par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7333, intitulée « *laboratoire adhésion et inflammation* », dont le directeur est Pierre BONGRAND ;

Vu la décision DEC162616INP du 10 mars 2017 nommant M. Olivier THEODOLY directeur par intérim de l'UMR7333 à compter du 01/09/2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier THEODOLY, directeur par intérim de l'unité UMR7333, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier THEODOLY**, délégation de signature est donnée à Mme Martine BIARNES-PELICOT, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC121760DR12 du 14/05/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 mars 2017

Le délégué régional
Younis HERMES

DEC171697DR18

Décision portant délégation de signature à M. Hervé LELEU, directeur de l'unité UMR9221 intitulée Lille - Economie et Management (LEM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

- Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1er janvier 2011 ;
- Vu** la décision DEC150295INSHS du 20 février 2015 portant création de l'unité UMR9221, intitulée Lille-Economie et Management, dont le directeur est M. Hervé LELEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé LELEU directeur de l'unité UMR9221, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LELEU directeur de l'unité UMR9221, la délégation de signature est donnée à Mme Annette Legrand, T CNRS et à Mme Nathalie HAY, technicien catégorie B gestionnaire administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150768DR18 du 1/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le : 01/03/2017

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC171525DR20

Décision donnant délégation de signature à M. Nelson CHRISTENSEN directeur par intérim de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC160147DAJ du 20/04/16 nommant M. Benoît DEBOSQUE délégué régional pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} juillet 2016 ;

Vu la décision n° 151309DGDS du 18/12/15 portant prolongation de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS) ;

Vu la décision DEC170996INSIS du 10/04/2017 portant nomination de M. Nelson KRISTENSEN, directeur par intérim de l'UMR7250, Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nelson KRISTENSEN, directeur par intérim de l'UMR7250, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nelson KRISTENSEN, délégation de signature est donnée à M. Michel BOER, directeur de recherche, M. Oualid CHAIBI, chargé de recherche aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC162035DR20 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 11 Mai 2017

Le délégué régional
Benoît Debosque

DEC171526DR20

Décision portant délégation de signature à M. Michel BOER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7250 intitulée Astrophysique Relativiste, Théories, Expériences, Instrumentation, Signaux (ARTEMIS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 151309DGDS du 18/12/15 portant prolongation de l'unité UMR7250, intitulée Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS) ;

Vu la décision DEC170996INSIS du 10/04/2017 portant nomination de M. Nelson KRISTENSEN, directeur par intérim de l'UMR7250, Astrophysique relativiste théorie expérience métrologie instrumentation signaux (ARTEMIS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Michel BOER, directeur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BOER, délégation est donnée à M. Oualid CHAIBI, chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nice, le 11/05/2017

Le directeur d'unité
Nelson CHRISTENSEN

DEC171453DAJ

Décision portant modification de la délégation de signature à Mme Brigitte Perucca, directrice de la communication

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC105300DAJ du 3 janvier 2011 portant nomination de Mme Brigitte Perucca aux fonctions de directrice de la communication,

Vu la décision DEC140795DAJ du 28 février 2014 portant délégation de signature à Brigitte Perucca, directrice de la communication,

Vu la décision DEC142677DAJ du 11 décembre 2014 portant nomination de M. Fabrice Impériali aux fonctions de directeur adjoint à la direction de la communication,

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – L'article 2 de la décision DEC140795DAJ du 28 février 2014 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

Les termes « Mme Raja Drissi-Daoudi, directrice adjointe de la communication, en charge de l'administration » sont supprimés et les termes « M. Fabrice Impériali, directeur adjoint à la direction de la communication » sont insérés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC171699DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes au corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°156/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des Comités d'Orientation et de surveillance des Unités Propres de Service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC132117DAJ du 2 septembre 2013 portant nomination de Mme Catherine Larroche aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie ;

Vu la décision DEC171698DAJ portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur de l'Institut de Chimie



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques Maddaluno, directeur de l'Institut de Chimie, délégation est donnée à Mme Catherine Larroche, directrice adjointe administrative de l'Institut de Chimie, à l'effet de signer au nom du président du CNRS l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. – La présente décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Alain Fuchs

DEC171701DAJ

Décision portant délégation de signature à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes au corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°156/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision n°31/90 du 9 février 1990 modifiée relative au fonctionnement des Comités d'Orientation et de surveillance des Unités Propres de Service ;

Vu la décision DEC900267SOSI du 17 septembre 1990 modifiée relative à la composition et au fonctionnement des comités scientifiques des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Mme Carole Le Contel aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;

Vu la décision DEC171700DAJ portant nomination de M. François-Joseph Ruggiu aux fonctions de directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales ;



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

A) STRUCTURES OPERATIONNELLES DE RECHERCHE ET DE SERVICE

- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des groupements de recherche et de service ;
- les décisions, les conventions et leurs avenants relatifs à la création, au renouvellement et à la suppression des structures fédératives de recherche hors contractualisation ;
- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales ;
- les décisions portant nomination des sous-directeurs des unités propres de recherche et des unités propres de service ;
- les décisions arrêtant la composition des comités scientifiques auprès des structures de recherche ainsi que celles désignant les présidents desdits comités ;
- les décisions arrêtant la composition des comités d'orientation et de surveillance des structures propres de service ainsi que celles désignant les présidents desdits comités.

B) GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux structures de recherche et de service ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Art. 2. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Joseph Ruggiu, directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, délégation est donnée à Mme Carole Le Contel, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales, à l'effet de signer au nom du président du CNRS l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er} de la présente décision.

Art. 3. – La présente décision prend effet au 1^{er} juillet 2017 et sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Alain Fuchs

DEC171581DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC150035DAJ du 27 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique ;

Vu le projet de convention portant renouvellement de l'unité mixte internationale « *Interdisciplinary Scientific Center Poncelet* » (UMI ISCP) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur de l'INP, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant renouvellement de l'unité mixte internationale « *Interdisciplinary Scientific Center Poncelet* » (UMI ISCP).

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 mai 2017

Alain Fuchs

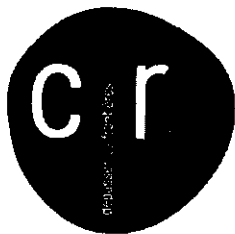


Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90



Délégation Alsace

DEC171622DR10

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n° 142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMR 7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien sont fixés comme suit :

1) Prestations effectuées auprès de laboratoires CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
	A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA	Tarif unitaire
1911	Traitement échantillon liquide	10,00
1912	Mise en solution	30,00
1913	Forfait préparation échantillon solide	84,40
	B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES	
	1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)	
1914	Pour un échantillon	255,00
1915	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1916	Tarif abonnement	171,60
1917	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1918	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
	2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)	
1919	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1920	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1921	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
	3. Scintillation liquide	
1923	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1924	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1925	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
	C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA	
	1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire	
1929	Pour 1 à 5 échantillons	14,97
1930	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	12,16
	2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire	
1931	Pour 1 à 5 échantillons	16,10
1932	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,07
	3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire	
1933	Pour 1 à 5 échantillons	31,16
1934	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	24,78

	4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire	
1935	Pour 1 à 5 échantillons	26,39
1936	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	21,30
	5. Analyse Fluo X : tarif unitaire	
1937	Pour 1 à 5 échantillons	20,99
1938	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	13,53
	6. Analyse HPIC : tarif unitaire	
1939	Pour 1 à 5 échantillons	14,29
1940	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	11,61
1941	7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire	15,67
1942	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
1943	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
	D) DOSIMETRIE RAMSES	
2431	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2432	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2433	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2434	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2435	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2437	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2436	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2438	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2448	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00
	E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA	
	Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact, recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon, levés radiométriques sur site...	
1928	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1949	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives	80,00
1950	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1951	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1952	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80
1953	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1954	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1955	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
	F) PLATEFORME IMABIO	
	1. Examen μCT basse résolution (100μm)	
1956	Prix par examen	14,00
	2. Examen μCT haute résolution (50μm)	
1957	Prix par examen	34,00

3. Forfait hébergement		
1958	Prix par souris/jour	1,80
1959	Prix par rat/jour	3,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6121	Bouteille de 0,85g de CpTiMe3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4290,00
6122	Bouteille de 1,20g de CpTiCl3 enrichi à plus de 90% en 50Ti	4030,00
6123	Frais de port associés	155,00
6124	Kit de régulation thermique pour MIVOC	550,00
H) CAPTEURS A PIXELS CMOS		
6471	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4078,51
6472	Capteur à pixels CMOS : CVD035	5398,51
I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE		
7011	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	538,86
J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES		
7071	Etude technique	63,22
7072	Bonding puce électronique	55,62
7073	Montage carte électronique	49,39
7074	Envoi postal et garantie	47,98
7075	Frais administratif	47,98
*HCS = hors contrôles sanitaires		

2) Prestations effectuées auprès de clients hors CNRS :

Code article	Nature des prestations	Tarif HT €
A) PREPARATION Plateformes RAMSES et DSA		Tarif unitaire
1261	Traitement échantillon liquide	10,00
1262	Mise en solution	30,00
1263	Forfait préparation échantillon solide	84,40
B) ANALYSES en laboratoire Plateforme RAMSES		
1. Analyse multi-élémentaire par spectrométrie Gamma (vecteur eau, solides) (normes : ISO10703, NF M60-790-6)		
1541	Pour un échantillon	255,00
1542	Pour les échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	205,20
1543	Tarif abonnement	171,60
1544	Traitement échantillon solide, analyse et rapport COFRAC	292,30
1545	Tarif abonnement traitement échantillon, analyse et rapport COFRAC	258,70
2. Comptage Alpha et Bêta (normes : M60 800, M60-801)		

1546	Détermination des indices Alpha et Bêta dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) HCS*	64,50
1271	Détermination de l'activité Alpha et Bêta totale et 40K dans les eaux claires et douces (normes M60 800, M60-801) (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	58,00
1547	Détermination de l'activité potassium 40 dans les eaux claires et douces	17,70
/	Autre matrice	Sur devis
3. Scintillation liquide		
1548	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (norme : M60-802-1) HCS*	52,20
1274	Dosage tritium dans l'eau par échantillon (Tarif réglementé R. 1333-11 du code de la santé publique)	29,00
/	Autre radioélément	Sur devis
1549	4. Analyse du radium (Rn) dans l'eau	223,90
/	5. Analyse spectrométrie alpha	Sur devis
C) ANALYSES en laboratoire Plateforme DSA		
1. Analyse ICP-AES : tarif unitaire		
1550	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,97
1551	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	12,16
1552	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	28,40
1553	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,00
2. Analyse CV-AAS : tarif unitaire		
1554	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	16,10
1555	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,07
1556	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	38,40
1557	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,00
3. Analyse GF-AAS : tarif unitaire		
1558	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	31,16
1559	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	24,78
1560	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,90
1561	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	36,50
4. Analyse ICP-MS : tarif unitaire		
1562	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	26,39
1563	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	21,30
1564	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	49,40
1565	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses	39,80

tarif organismes privés

5. Analyse Fluo X : tarif unitaire

1566	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	20,99
1567	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	13,53

1568	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	45,60
1569	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	31,70

6. Analyse HPIC : tarif unitaire

1570	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes publics	14,29
1571	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes publics	11,61

1572	Pour 1 à 5 échantillons – tarif organismes privés	29,00
1573	Pour les 5 échantillons suivants dans les mêmes conditions d'analyses tarif organismes privés	23,50

7. Mise en solution des échantillons : tarif unitaire

1574	Tarif organismes publics	15,67
1575	Tarif organismes privés	31,00

1576	8. Analyse par GC-MS : tarif unitaire	75,00
------	--	-------

1577	9. Analyse par LC-MS : tarif unitaire	95,00
------	--	-------

D) DOSIMETRIE RAMSES

2439	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta	5,70
2440	RPL Réglementaire Poitrine Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2441	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X	5,70
2442	RPL Réglementaire Environnement Gamma+X supplément perdu/hors délai	15,00
2443	RPL Poignet Gamma+X+Bêta	5,70
2444	RPL Poignet Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2445	TLD Bagues Gamma+X+Bêta	12,50
2446	TLD Bagues Gamma+X+Bêta supplément perdu/hors délai	15,00
2449	Pince, tour de cou bracelet en cas de renouvellement	1,00

E) INTERVENTIONS ET EXPERTISES – Plateformes RAMSES et DSA

Contrôle réglementaire de radioprotection, étude d'impact,
recherche de sources, contrôle de contamination, contrôle Radon,
levés radiométriques sur site...

1578	Forfait équipement de protection individuel par agent	41,00
1579	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix universités	80,00
1580	Coût horaire d'une expertise en méthode d'analyse de la plateforme de sciences séparatives - prix public	100,00
1581	Forfait journalier pour expertises par agent	590,80
1582	Forfait demi-journée pour expertise par agent	323,00
1583	Forfait spectrométrie Gamma in-situ	295,80

1584	Frais de déplacement véhicule (par km)	0,50
1585	Frais d'hébergement (par nuit et par agent)	90,00
1586	Frais de repas (par repas et par agent)	16,00
F) PLATEFORME IMABIO		
1. Examen μCT basse résolution (100μm)		
1591	Prix UDS par examen	14,00
1592	Prix laboratoires publics par examen	20,00
1593	Prix laboratoires privés par examen	50,00
2. Examen μCT haute résolution (50μm)		
1594	Prix UDS par examen	34,00
1595	Prix laboratoires publics par examen	50,00
1596	Prix laboratoires privés par examen	120,00
3. Forfait hébergement		
1597	Prix UDS par souris/jour	1,80
1598	Prix laboratoires publics par souris/jour	2,50
1599	Prix laboratoires privés par souris/jour	6,50
1600	Prix UDS par rat/jour	3,50
1601	Prix laboratoires publics par rat/jour	5,20
1602	Prix laboratoires privés par rat/jour	12,50
G) COMPOSÉS MIVOC ET PRESTATIONS ASSOCIÉES		
6125	Bouteille de 0,85g de CpTiMe ₃ enrichi à plus de 90% en 50Ti	4990,00
6126	Bouteille de 1,20g de CpTiCl ₃ enrichi à plus de 90% en 50Ti	4800,00
6127	Frais de port associés	190,00
6128	Kit de régulation thermique pour MIVOC	620,00
H) CAPTEURS A PIXELS CMOS		
6473	Capteur à pixels CMOS : CBT035	4750,00
6474	Capteur à pixels CMOS : CVD035	6250,00
I) CŒUR DU CYCLOTRON - CYRCE		
7012	Cœur du Cyclotron-Cyrce (coût horaire)	727,67
J) PLATEFORME MICROTECHNIQUES		
7076	Etude technique	128,66
7077	Bonding puce électronique	80,25
7078	Montage carte électronique	73,17
7079	Envoi postal et garantie	82,93
7080	Frais administratif	82,93

*HCS = hors contrôles sanitaires

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 17/05/2017.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

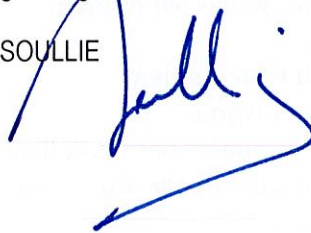
Fait à Strasbourg, le

18 MAI 2017

Pour le Président et par délégation,

Le Délégué Régional

Patrice SOULLIE



Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3685 intitulée Nanosciences et innovation pour les matériaux, la biomédecine et l'énergie

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC171435DAJ du 22 avril 2017 donnant délégation de signature à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC142120DGDS portant création de l'unité UMR3685 à compter du 01/01/2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3685.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- 04 membres de droit,
- 12 membres élus,
- 03 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 27 avril 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT



Délégation
Île-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

Avenue de la Terrasse
91198 Gif-sur-Yvette cedex

T. 01 69 82 30 30
F. 01 69 82 33 33

DEC171517DR04

Décision portant prorogation du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud

- Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;
- Vu** la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;
- Vu** la décision DEC171435DAJ du 22 avril 2017 donnant délégation de signature à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Sud ;
- Vu** la décision DEC09A027DR04 du 30 mars 2009 portant création d'un conseil de service au sein de la délégation Ile-de-France Sud ;
- Vu** la décision DEC151285DR04 du 26 mai 2015 portant désignation des membres du conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud ;
- Vu** la décision DEC160844DR04 du 05 avril 2016 portant modification des membres du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud ;

Décide :

Article 1 : La durée du mandat du Conseil de service est prorogée de 6 mois à compter du 26 mai 2017.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 09 mai 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional par intérim
Jean-Jacques GUILLEMINOT

DEC170868INSHS

Décision portant ajout d'Agroparistech comme co-tutelle de l'unité mixte de recherche n° 8586 *PRODIG*

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment de l'UMR n° 8586 *PRODIG*;

Vu l'accord des partenaires ;

Sur proposition du directeur de l'institut des Sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} : co-tutelles

Les établissements co-tutelles avec le CNRS de l'UMR n°8586 intitulée : Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique (*PRODIG*) sont les suivants, à compter du 1^{er} janvier 2017 :

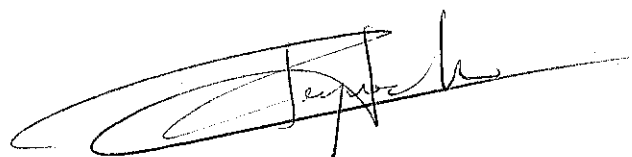
Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, Université Paris Diderot – Paris 7, IRD et Agroparistech.

Article 2 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **11 MAI 2017**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science



Anne PEYROCHE



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC171747DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6293 intitulée Génétique Reproduction et Développement (GReD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6293,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6293.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 14 membres élus :

Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 10 élus

Sous-collège chercheurs : 4

Sous-collège enseignants-chercheurs : 4

Sous-collège Doctorants/Post-doctorants : 2

Collège ITA : 4 élus;

- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} février 2017, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 30 mai 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC170002DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à M. Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6294 intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes dont le directeur est M. Innocent MUTABAZI ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité Laboratoire d'ondes et milieux complexes.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus : A ALEM, D LEDUC, B MORVAN, T OUAHBI, I SCHEINDER, R SAINIDOU, P BERNARD, C LE GUEN, L ATTAR, JB CHARPENTIER ;
- 4 membres nommés : P PAREIGE, J BREARD, F LEON, G PERRET.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 27 mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC170028DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux dont le directeur est M. Philippe PAREIGE;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6634 intitulée Groupe de physique des matériaux

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 14 membres élus : m CALVO-DAHLBORG, C CASTRO, L CHEVALIER, C DEBREUX, N DELPOUVE, P DHERBECOURT, S DUGUAY, A ECHEVERRI, S JOUEN, C KELLER, W LEFEBVRE, L LOUETTE, A SAITER, C VAUDOLON ;
- 5 membres nommés : A CABIN-FLAMAN, A ETIENNE, J KASPEREK, X SAUVAGE, C VURPILLOT.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 28 mars 2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC170029DR19

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR 6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC130357DAJ du 14 février 2013 donnant délégation de signature à Monsieur Vincent GOUJON, délégué régional pour la circonscription Normandie ;

Vu la décision DEC161216DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de de l'unité UMR 6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité 6143 intitulée Laboratoire de Morphodynamique continentale et côtière ;

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 2 directeurs adjoint ;
- 6 membres élus : AC BENNIS, C CONESSA, S SEIFI, M DEBRET, J GONAND, F DRUINE ;
- 3 membres nommés : L PEREZ, B LAIGNEL, P WEILL.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 28/03/2017

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Vincent GOUJON



DEC171703DRH

Décision modifiant la décision DEC171262DRH du 20 avril 2017 relative à la constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2017.

Le président du CNRS

Vu, le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques et notamment son article 22,

Vu, le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique et notamment son article 8,

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 14 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 1ère classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'arrêté du 14 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture de concours sur titres et travaux pour le recrutement de chargés de recherche de 2ème classe du Centre national de la recherche scientifique,

Vu, l'avis des conseils scientifiques d'instituts des 10, 11, 16 janvier, 02,03, 06, 08, 14, 16, 27 février et 02 mars 2017,

Vu la décision n° DEC171262DRH du 20 avril 2017 relative à la constitution auprès de chacun des instituts du CNRS d'un jury d'admission pour les concours de recrutement des chargés de recherche ouverts au titre de l'année 2017.

DECIDE

Article 1 - L'article 8 de la décision susvisée est modifié comme suit

La ligne suivante est supprimée

- M. MASSIOT Dominique, Directeur de l'Institut de chimie.

La ligne suivante est ajoutée

- M. MADDALUNO Jacques, Directeur de l'Institut de chimie.

Article 2 - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 mai 2017

Alain FUCHS

DEC171450DAJ

Décision portant modification de la décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 modifiée portant création de la direction de la communication ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – La décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2005 susvisée est modifiée comme suit :

I. L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 4 – **Composition**

La direction de la communication comprend cinq directions adjointes :

- La direction adjointe "événements" ;
- La direction adjointe "édition" ;
- La direction adjointe "publications institutionnelles" ;
- La direction adjointe "relations presse" ;
- La direction adjointe "administration et partenariats". »

II. L'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5 – **Equipe de direction**

Autour du directeur de la communication, l'équipe de direction comprend un directeur adjoint et cinq adjoints au directeur.

Ils sont nommés par décision du président sur proposition du directeur de la communication. »

Art. 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 avril 2017

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

Établissement public à caractère scientifique et technologique et Recherche

Organisation générale du CNRS
Présidence générale déléguée
Direction générale déléguée
Instituts : domaines scientifiques, technologiques
Départements régionaux
Unités de recherches et de services : UPR, UPS, "Nul n'est censé ignorer la loi"
USIGDS, IR, UMS, UMI, FRE, FR, IFR, GDR, Article unique
Article Art. 1. -
Article Art. 2. -
Article Art. 3. -

Personnels du CNRS : Titulaires
Enseignants-chercheurs au CNRS
Fonctionnaires - Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat - Vu la loi n° 88-1138 du 20 décembre 1988 modifiée relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application - Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique - Vu le décret n° 82-995 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) - Vu le décret n° 85-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes - aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques - Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques...
Mesures particulières
Comités, conseils et commissions
Conseil d'administration
Concours et promotions
Distinctions
Éméritat

Dispositions particulières
Décret
Fonctionnaires
Délégation de pouvoir conférant la signature

Procédure CNRS
Décisions administratives
Dons et legs consentis au CNRS
Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur / Comptable

Procédure CNRS
Décisions administratives
Dons et legs consentis au CNRS
Administration de la recherche
Budget, finances, comptabilité
Ordonnateur / Comptable



www.cnrs.fr